Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 39 / A viz Here - Octobre 2017

Croix de Kerrous, dédiée à Gwennaël, enfant de ce village et saint patron de la paroisse

Du saint légendaire au projet d'annales

En ce troisième trimestre estival 2017, nous avons tout d'abord lancé le sujet de la douceur du saint Gwennaël / Guinal fondateur, de son cantique un tantinet « *naïf* », et de sa future statue de granit dans la Vallée des Saints.

Ensuite on lira ce quiproquo qui illustre la fin de l'union sacrée qui prévaut à la fin de la grande guerre 1914-18: au nom de la morale le recteur réussit à interdire le bal patriotique des Poilus d'Ergué-Gabéric.

Après, c'est l'heure de se replonger dans la fête du centenaire de la papeterie d'Odet en 1922 au travers notamment du programme imprimé des festivités.

Du côté des manoirs, on s'est intéressé à celui de Pennarun à proximité immédiate du bourg et dont a retrouvé l'origine des héritiers au 17e siècle.

Et que penser de la relation entre les guérisseurs ou sorciers et la justice : Annick Le Douget en a fait le sujet de sa dernière étude et nous y détaille entre autres le cas d'un ancien maire gabéricois, guérisseur de la rage.

Pour ce qui concerne la periode de la guerre 1939-45, nous avons essayé de comprendre le fonctionnement des tickets de rationnements grâces aux coupures de presse et aux souvenirs des anciens.

Au tout début du 20e siècle, le recteur de la paroisse a répondu avec un certain humour à une enquête diocésaine sur l'utilité du breton dans le cadre du catéchisme.

Le pardon de Kerdévot en 1911, c'était des caravanes de pèlerins, des processions, des cantiques et le chant du crédo royal.

En période médiévale, les trois cartulaires de Quimper, écrits en latin, sont bien utiles pour repérer le démembrement de la grande paroisse d'Ergué au 13e siècle.

Les commerces du bourg, au nombre de 14 dans les années 1940, ont été localisés pour vous, sur plan et sur photo.

Et enfin pour finir ce bulletin, nous vous annonçons notre projet phare de début 2018, le lancement des annales : « *an histor hervez ar reiz eus ar bloazyou* » (histoire de ce qui s'est passé chaque année).

À bientôt pour de nouvelles aventures sur le GrandTerrier. Ar henta gwell, Jean Cognard

Table des matières

Saint Gwennaël, projet de statue monumentale à la Vallée des Saints, « *Traoñienn ar Sent* »	1
Un bal patriotique interdit pour marquer la fin de l'union sacrée en 1919, « *An Aotrou Person* »	5
La fête du centenaire un jeudi de Pentecôte à la papeterie d'Odet en 1922, « *Yaou Pentekost* »	7
Héritage des Geslin de Bourgogne et manoir de Pennarun au 17 siècle, « *Heritaj ar maner kozh* »	10
Le procès en 1877 d'un guérisseur de la rage et très honnête homme, « *Yac'haer droug ar c'hi* »	13
Souvenirs de pénurie et distribution de tickets de rationnements, « *Primotaj e-pad ar brezel* »	16
Une enquête diocésaine et paroissiale sur l'utilité du breton en 1902, « *Katekiz e brezhoneg* »	19
Credo royal et caravanes de pèlerins au pardon de Kerdévot en 1911, « *Prozesionoù ar pardon* »	22
Cartulaire de Quimper et premiers écrits citant Ergué au 12 e et 13e siècle, « *Levr-diellou kozh* »	25
Description et localisation des commerces du bourg dans les années 1940, « *Stalioù ar vorc'h* »	29
Présentation de la maquette des Annales du GrandTerrier de 2018, « *Annaloù an Erge-Vras* »	32

Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - *Embannet gant* / Edité par : Association GrandTerrier, 11, rue Buffon. 91700 Sainte-Geneviève, France - *Rener ar gazetenn* / Responsable de la publication : Jean Cognard - *Enroll-ladur* / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - *Postel* / Courriel : kannadig@grandterrier.bzh - *Lec'hienn* / *Site Internet* : www.grandterrier.net et www.grandterrier.bzh

Saint Gwennaël, future statue monumentale à Carnoët

Traoñienn ar Sent

Saint patron de la paroisse d'Ergué-Gabéric, il est l'enfant natif du village de Kerrouz, au bord de l'Odet, avant d'être appelé à l'abbaye de Landévennec par saint Guénolé. Il n'est donc pas étonnant que notre Gwennael, nommé localement Guinal, trouve sa place au panthéon du monachisme breton.

On trouvera ci-dessous tout d'abord un appel de souscription pour l'édification d'une statue monumentale à la Vallée des Saints de Carnoët.

Et ensuite nous publions enfin le seul facsimile connu du cantique gabéricois de Saint Guinal, conservé aux Archives diocésaines de Quimper.

Un appel aux compagnons

Une grande statue de saint Guinal/Gwennaël sera bientôt dressée à la Vallée des Saint de Carnoêt, sans doute la 115e courant 2018. Une souscription est en cours et gageons que les donateurs gabéricois du lieu de naissance du saint sauront compléter la mise qu'ont déjà constituée les nombreux généreux souscripteurs de Lanester où le saint est également adoré pour y avoir fondé un monostère.

Au 17.09.2017 il ne manquait plus que 30% des 15.000 euros nécessaires pour réaliser le projet. Cliquez sur l'adresse www.lavalleedessaints.com, et vous pourrez, même pour 10 euros, être le compagnon de cette grande aventure populaire.

L'association de la Vallée des Saints étant reconnue d'intérêt général à caractère culturel, tout don est déductible des impôts (articles 200 et 238 bis du CGI, 66% pour un particulier et 60% pour les entreprises).

JUILLET 2017

Articles « Cantique de saint Guinal d'Ergué-Gabéric »

« Saint Gwenhaël (6e siècle) »

Espaces « Breton / Personnages »

Billet du 15.07.2017

La Vallée des Saints de Carnoët, située au cœur de la Bretagne, à 15 minutes de Carhaix, ambitionne d'y implanter 1000 sculptures de plus de 3 mètres taillées dans des blocs de granit, une véritable île de Pâques bretonne.

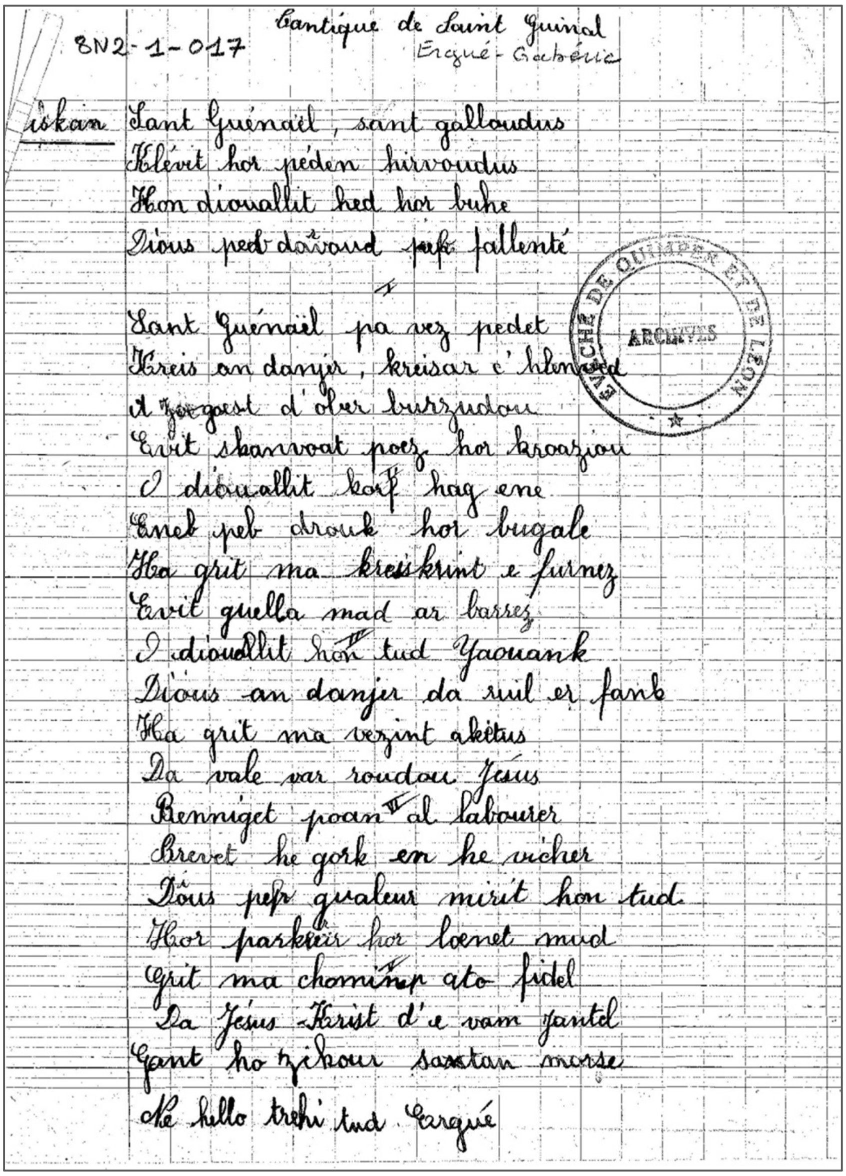
Cantique de Saint Guinal
Ergué-Gabéric

8N2-1-017

Diskan Sant Guénaël, sant galloudus
Klévit hor péden hirvoudus
Hon diouallit hed hor buhe
Dious ped daivoud pep fallenté

Sant Guénaël pa vez pedet
Kreis an danjer, kreisar c'hlenved
A zorgeust d'ober burzudou
Evit skanvoat poez hor kroaziou
O diouallit korf hag ene
Enel peb drouk hor bugale
Ha grit ma kreiskint e furnez
Evit guella mad ar barrez
O dioullit hon tud Yaouank
Dious an danjer da ruil er fank
Ha grit ma vezint akètus
Da vale war roudou Jésus
Benniget poan al labourer
Brevet he gork en he vicher
Dous pep gwaleur mirit hon tud
Hor parkeier hor loenet mud
Grit ma chominp ato fidel
Da Jésus Krist d'e vam santel
Gant ho zikour Sastan morse
Ne hello trehi tud Ergué

Archives diocésaines de Quimper, 8N2-1-017.

Cantique sur cahier d'école

C'est l'archiviste diocésain et chanoine Jean-Louis Le Floc'h [1] qui communiqua à Fanch Morvannou cette copie manuscrite du cantique de saint Guinal, conservée aujourd'hui sous la cote 8N2-1-017, en lui précisant qu'elle est « *transcrite manifestement par un enfant* ». Il n'y a ni date, ni signature, ni indication du timbre sur lequel le cantique était chanté.

Le texte court, fait d'un refrain et de 5 strophes, est une demande au saint qu'on pourrait qualifier de naïve, pour une protection de tout dommage et toute méchanceté, ce pour les malades, les enfants, les jeunes gens et le bétail. Il finit par un « *Gant e sikour, Satan morse Ne c'hello trec'hiñ tud Erge* » (Avec son aide, Satan jamais Ne pourra vaincre les habitants d'Ergué).

Le refrain est empreint de douceur et d'humilité : « *Sant Guenaël, Sant galloudus, Klevit hor pedenn hirvoudus Hon diwallit hed hor buhez Diouzh pep darvoud, pep fallentez* » (Saint Guénaël, saint puissant, Entendez notre prière plaintive Protégez-nous le long de notre vie De tout hommage, toute méchancété.)

Signalons aussi un extrait d'un autre texte ressemblant à une comptine ou un cantique quimpérois publié dans Feiz ha Breiz en 1926 : « *Roomp amzer Da Wennole, Da zont d'ar gêr, Eus an Erge, Da zont d'ar ger eus an Erge, Gant Gwenêl e ziskib neve* » (Donnons du temps à saint Gwenolé, en revenant à la

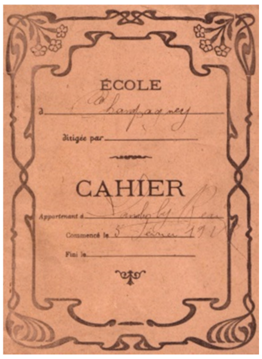

[1] Le Floc'h Jean-Louis : Né le 4-12-1920 à Plonivel (Plobannalec), fils de Jean-Louis et Corentine Paul ; études primaires à Plobannalec, Plonéour-Lanvern, Pont-Croix, séminaire de Lesneven et Quimper ; 29-06-1946, prêtre, vicaire au Faou ; 20-08-1948 vicaire à Douarnenez ; 01-08-1961, aumônier diocésain ACI à Brest ; 28-12-1965, vicaire général, archidiacre (Quimper, Quimperlé), chanoine honoraire et directeur des Œuvres ; 06-06-1969, cesse d'être directeur des Œuvres ; 1970, aumônier UnCMRS et ensuite REPSA ; 01-01-1973, accident de voiture (cure marine à Douarnenez) ; retiré à l'évêché, prend en charge les archives historiques ; 1976, vice-président de la Société archéologique du Finistère ; 1977, vice-official ; 1996 se retire à la maison de Missilien, Quimper ; décédé le 8 mai 2009, enterré à Plobannalec. Source : Archives diocésaines de Quimper.

maison, depuis Ergué, en revenant d'Ergué à la maison, avec Gwenael son nouveau disciple).

Doux et grand voyageur

Saint Gwennaël serait donc né sur les bords de l'Odet, à Kerrous-Tréodet en Ergué-Gabéric. Encore enfant il rencontre Gwénolé le futur créateur de l'abbaye de Landévennec. Il délaisse sa famille pour le suivre. On le retrouve comme successeur de St Guénolé dans le cartulaire de l'abbaye de Landévennec. La Vita Guenaili insiste beaucoup sur les relations et la filiation spirituelle entre les deux saints.

Après un abbatiat de 7 ans à Landévennec, Gwenhaël se rend avec onze autres moines en Irlande et en Angleterre. Il revient en Armorique avec livres et reliques, et se déplace beaucoup entre Landévennec, Groix et la Cornouaille où il ouvre des établissements monastiques (Plomeur, Melgven).

Une légende qui lui est souvent rattachée et qui le décrit comme un moine très doux est celle du cerf blessé et acculé qu'il protège et sauve d'une meute de chiens.

Enfin il crée un monastère à Locunel en Lanester, où son culte est toujours très vivace, et y meurt vers 580-590. Il donnera une dernière prescription à ses disciples, celle d'organiser un festin chaque année au jour anniversaire de sa mort, soit le 3 novembre.

À la suite des invasions vikings et normandes qui détruisent en l'an 913 l'abbaye de Landévennec et bien d'autres monastères, ses reliques sont transportées au sud de Paris, à Courcouronnes et à Corbeil où le culte de saint Guénault est toujours attesté. Les reliques de saint Guénolé sont transférées en Picardie à Montreuil-sur-Mer.

Ce n'est qu'au 11e siècle que les restes de Guénolé retournent en Bretagne à Landévennec dont le monastère est rebâti, mais le monastère de Locunel par contre n'est pas reconstruit, et les reliques de Guenaël ont été perdues.

Bannière de saint Guinal.

Les invocations paroissiales

Le chanoine Jean-Marie Abgrall confirme la légende de la naissance de St-Guénael sur les terres gabéricoises dans les notes qui accompagnent le croquis d'une belle croix située aussi à Kerrous (sur les terres dépendant de Tréodet) : « *croix dans une prairie du Grand Ergué près du village de Kerrouz où naquit St-Gwenaël* ».

Croquis de la croix de Kerrous par le chanoine Abgrall, conservé au fond breton de la Médiathèque de Quimper..

Statue et vitrail de saint Guinal dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric.

Dans l'église paroissiale, la statue de St-Gwenael est placée à la droite de l'autel, cette place privilégiée confirmant d'une part que cette église lui fut dédiée sous le nom synonyme de St-Guinal et d'autre part lui conférant une position de saint patron de la paroisse d'Ergué-Gabéric. Il est représenté « *vêtu de la chape* [2]*, tenant la crosse et portant tonsure monacale* » [3]. Le sommet de la crosse ou « *volute* » est tournée vers la tête de l'abbé "en dedans", pour indiquer que sa juridiction porte sur son monastère, au contraire de l'évêque qui la portait "en dehors".

Sur un vitrail de cette même église, entre la porte latérale et l'escalier du buffet d'orgues, on peut aussi admirer St-Gwenael agenouillé devant son maître spirituel St-Guénole. Ce vitrail fut exécuté après-guerre, vraisemblablement en 1948, par le recteur de l'époque Gustave Guéguen.

Depuis 1945-47, il existe aussi une bannière de procession dédiée à saint Guinal de velours rouge qui est conservée dans l'église paroissiale. Une inscription en breton y est brodée : SANT GUINAL HOR PATRON PEDIT EVIDOMP (Saint Guinal notre patron priez pour nous).

[2] Chape, s.f. : sorte de cape dont se revêtent les ecclésiastiques, employée dans la liturgie catholique (Wikipedia). Long manteau de cérémonie agrafé par devant et que revêtent des ecclésiastiques pour la célébration de certains offices (Larousse).

[3] Chanoine Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, Quimper, Kerangal, t3, 1910, p. 264

Bal patriotique et fin de l'Union sacrée en 1919

An Aotrou Person

À propos des désaccords patriotiques entre les républicains et le recteur d'Ergué-Gabéric, ce dernier mettant en balance sa présence pour la bénédiction contre l'annulation du bal au bourg.

Merci à Jean-François Douguet [4] d'avoir documenté cet entre-filet républicain dans son livre sur la Grande Guerre et à Pierrick Chuto [5] pour avoir mis cet épisode local dans le contexte de l'opposition "blancs - rouges" très marquée dans notre région cornouaillaise pendant toute la IIIe République.

Le recteur moralisateur

L'article du Finistère du 25 septembre 1919 rend compte du conflit à Ergué-Gabéric entre les républicains voulant célébrer une fête commémorative de la Grande Guerre dans l'esprit de l'Union sacrée et le recteur Louis Pennec qui fait interdire le bal au nom de la morale chrétienne.

Louis Pennec, jeune séminariste

Ergué-Gabéric

L'Union sacrée. — Dimanche dernier avait lieu une fête des Poilus organisée par les démobilisés de la commune.

Fête réussie en tous points, sauf au point de vue .. religieux, grâce à l'intransigeance du recteur de l'endroit.

Les organisateurs de la fête avaient, en effet, décidé de donner un bal le soir.

Néanmoins, malgré leur désir d'être à la joie ce jour-là, ils avaient songé à leurs camarades disparus et s'étaient adressés dans ce but à M. le recteur d'Ergué-Gabéric pour qu'il célébrât un service religieux à leur intention.

Hélas ! grande fut leur déception quand on leur répondit que ledit service religieux ne serait célébré *qu'à la condition que le bal n'eût pas lieu.*

Démarches sur démarches furent entreprises près du doux pasteur, mais rien n'y fit et il se laissa même aller jusqu'à juger de façon très inconvenante les paroisiennes qui assisteraient au bal.

Le conflit ne put donc être solutionné et c'est ainsi que les Poilus d'Ergué-Gabéric et les familles des héros disparus ne purent rendre à ceux-ci l'hommage de piété reconnaissante qu'ils voulaient leur témoigner.

Ajoutons que trois vicaires d'Ergué-Gabéric ont été mobilisés. Singulière façon de perpétuer l'union sacrée cimentée au front !

Insister serait cruel...

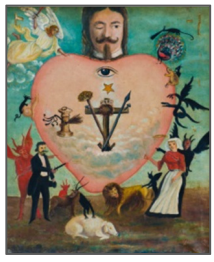

[4] Jean-François Douguet, historien et auteur de nombreux ouvrages sur la Cornouaille : Premier livre paru en 1991 « *Elliant, Tourc'h : Deux communes dans la Révolution* ». Ensuite : « Etienne Le Grand, un regard breton dans la Grande Guerre» ; « Le Stangala » ; « Ergué-Gabéric dans la Grande Guerre T1 » ; « Cornouaillais dans la Grande Guerre T2 » ; des articles dans le bulletin Keleier de l'association Arkae ; « *Jean Le Roy, poète quimpérois oublié* ».

[5] Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, avec à son actif déjà quatre livres sur le Pays de Quimper : Premier livre paru en 2010 « Le maître de Guengat, "Mestr Gwengad" » (Auguste Chuto né en 1808, propriétaire-cultivateur, meunier et maire). Le second « La terre aux sabots, "Douar ar boutoù-koad" » (Louis-Marie Thomas cultivateur à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840) est publié en mars 2012. Le troisième « Les exposés de Creac'h-Euzen - Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19e siècle » (le tour de l'hospice civil et les 3816 enfants exposés entre 1803 et 1861) en octobre 2013. Et le quatrième « IIIe République et Taolennoù, tome I, 1ère époque 1880-1905 » (l'histoire d'Auguste Chuto prédicateur de Penhars) en février 2016. La suite de la confrontation des Cléricaux et des laïcs en Basse-Bretagne, 2e époque 1906-1925, sera son cinquième livre.

Louis Pennec, avec sa mosette sur les épaules.

JUILLET 2017

Article « Interdiction du bal des poilus et intransigeance du recteur Pennec, Le Finistère 1919 »

Espace « Gazette »

Billet du 22.07.2017

L'Union sacrée est le nom donné au mouvement de rapprochement politique qui a soudé les Français de toutes tendances politiques ou religieuses lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, et qui est ici mis à mal par les positions antagoniques des clans laïcs et catholiques.

Cette cérémonie patriotique eut lieu le dimanche 9 novembre 1919 à Ergué-Gabéric : « *une fête des Poilus organisés par les démobilisés de la commune. Fête réussie en tous points ...* ». Sauf le bal qui était prévu pour combler « *leur désir d'être à la joie ce jour-là* ».

En fait les organisateurs demandent naïvement au recteur de venir procéder à une cérémonie religieuse en l'honneur des disparus. Et sa réponse est cinglante : « *Le service religieux ne sera célébré qu'à la condition que le bal n'eût pas lieu* »

Le "doux" [6] recteur va « *jusqu'à juger de façon très inconvenante les paroissiennes qui assisteraient au bal* ». La formulation est assez volontairement ambiguë pour que le terme d'inconvenance puisse s'appliquer aussi bien au recteur, aux paroissiennes dévergondés ou au bal lui-même.

Le journal républicain remarque en conclusion que le recteur aurait pu être plus flexible du fait que ses trois vicaires [7] ont été mobilisés, et sous-entend en quelque sorte que son intransigeance est due au fait que lui-même personnellement n'a pas connu le front. Et le final est sibyllin : « *Singulière façon de perpétuer l'union sacrée cimentée au front ! Insister serait cruel ...* »:

---

[6] Nécrologie du "bon M. Pennec" dans la Semaine Religieuse de 1943 : «*en 1914, recteur à Ergué-Gabéric, et c'est là, qu'en 1935, à l'occasion de ses noces d'or, Monseigneur l'Evêque voulut récompenser sa prudence, sa charité, sa douceur et son zèle sacerdotal* ». Ou comment le zèle et la douceur peuvent cohabiter au sein d'une même personne !

[7] Jean-François Douguet donne page 77 les noms des trois vicaires (Corentin Breton, Théophile Madec, François Le Gall) dans un extrait d'interview dans le journal paroissial : « *Les vicaires ne tardèrent pas à être mobilisés et le recteur dût seul assurer le service de la paroisse. Monsieur Breton, mobilisé à Quimper, peut quelquefois rendre service pour le ministère dans la paroisse. Monsieur Le Gall, après avoir été réformé, fut successivement auxiliaire à Fouesnant, à Edern, à Morlaix. Monsieur Madec put rarement aider au service de la paroisse en raison de ses obligations militaires. Le bedeau lui-même fut quelquefois mobilisé.* »

Centenaire du jeudi de Pentecôte à Odet en 1922

Yaou Pentekost

Cette fête, à laquelle plus de 1000 personnes (famille Bolloré, clients, personnel des 2 usines, notables ...) furent invitées, n'eut aucun écho dans la presse, mais fut l'objet d'une organisation impressionnante et laissa un souvenir inoubliable auprès des participants.

Outre quelques explications et témoignages, on trouvera ci-dessous le programme officiel qui tenait lieu de document d'organisation de la fête.

Fête où tout était pour rien

En 1922 il n'y pas la moindre ligne dans les journaux [8] pour relater la fête des 100 ans des papeteries fondées en 1822 par Nicolas Le Marié et dirigées ensuite par 3 générations de Bolloré. Et pourtant les journaux locaux sont nombreux à cette époque qu'ils soient d'obédience républicaine (Le Finistère, Courrier du Finistère) ou plus conservatrice (le Progrès du Finistère, l'Union Agricole, l'Ouest-Eclair, la Dépêche de Brest).

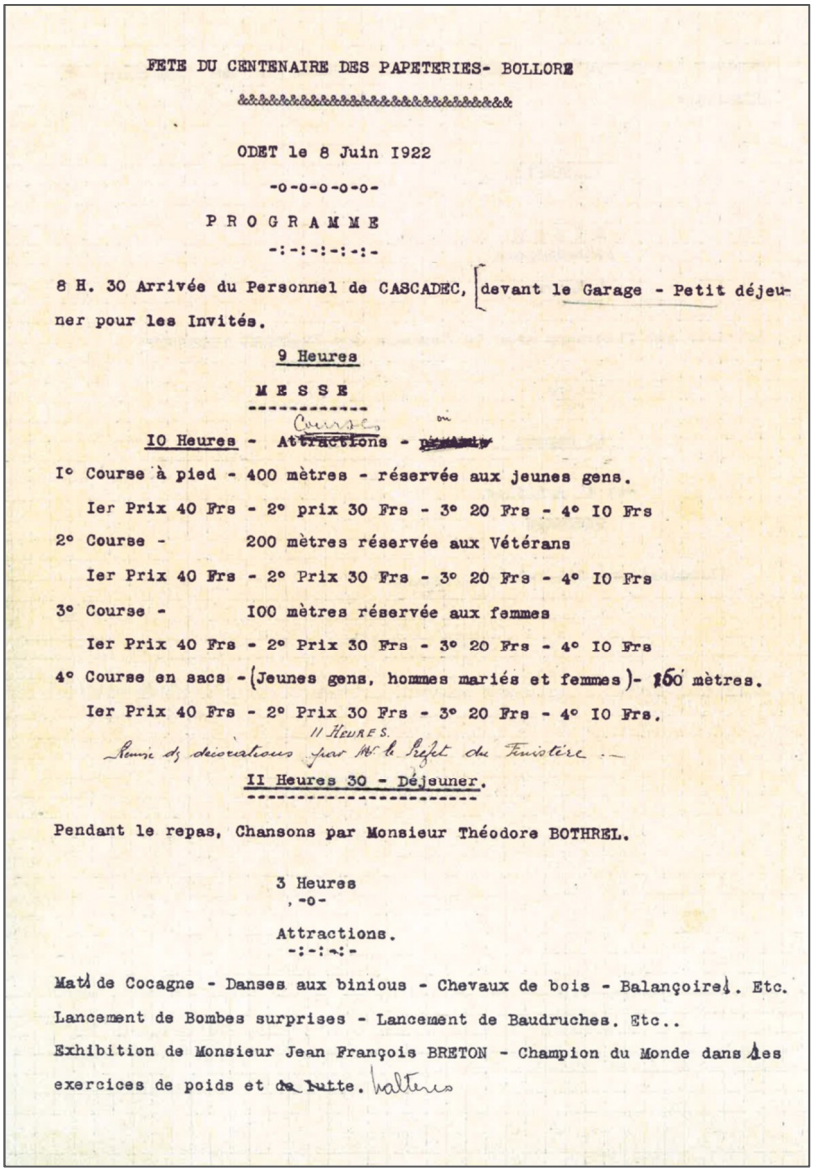

FETE DU CENTENAIRE DES PAPETERIES- BOLLORE

ODET le 8 Juin 1922

-o-o-o-o-o-

P R O G R A M M E

-:-:-:-:-:-

8 H. 30 Arrivée du Personnel de CASCADEC, devant le Garage - Petit déjeuner pour les Invités.

9 Heures

M E S S E

10 Heures - Courses, Attractions - [illegible]

1° Course à pied - 400 mètres - réservée aux jeunes gens.
Ier Prix 40 Frs - 2° prix 30 Frs - 3° 20 Frs - 4° 10 Frs

2° Course - 200 mètres réservée aux Vétérans
Ier Prix 40 Frs - 2° Prix 30 Frs - 3° 20 Frs - 4° 10 Frs

3° Course - 100 mètres réservée aux femmes
Ier Prix 40 Frs - 2° Prix 30 Frs - 3° 20 Frs - 4° 10 Frs

4° Course en sacs - (Jeunes gens, hommes mariés et femmes) - 150 mètres.
Ier Prix 40 Frs - 2° Prix 30 Frs - 3° 20 Frs - 4° 10 Frs.

11 Heures
Remise des décorations par M. le Préfet du Finistère.

11 Heures 30 - Déjeuner.

Pendant le repas, Chansons par Monsieur Théodore BOTHREL.

3 Heures
-o-

Attractions.
-:-:-:-

Mat de Cocagne - Danses aux binious - Chevaux de bois - Balançoires. Etc.
Lancement de Bombes surprises - Lancement de Baudruches. Etc..
Exhibition de Monsieur Jean François BRETON - Champion du Monde dans les exercices de poids et de lutte. haltères

La raison en est sans doute que l'évènement n'est pas typé à 100% républicain ou conservateur. Les journaux, tous marqués nettement sur l'échiquier politique, ont une tendance à enjoliver des faits-divers qui sont de nature très proche de leur sensibilité ou à critiquer, par opposition, les articles des journaux concurrents. Ici on a certes affaire à un industriel qui est certes conservateur et très catholique, mais l'implication dans la fête de tout le personnel est socialement et politiquement plus républicaine. D'où le silence des

JUILLET 2017

Article « 1922 - Organisation de la fête du centenaire de la Papeterie de l'Odet »

Espaces « Archives / Odet »

Billet du 29.07.2017

[8] Jean Bothorel écrit dans "Vincent Bolloré - une histoire de famille" : « *Un moment intense et inoubliable comme le rapportèrent les quotidiens l'Ouest-Eclair et la Dépêche de Brest* »". Mais, après vérification, aucun journal ne publiera de dossier Bolloré en cette année 1922, hormis en août deux médailles du travail et le festival de gymnastique des Paotred-Dispount.

journaux qui ne savent a priori pas quelle position tenir.

De ce fait la date exacte de la fête de 1922 aurait été oubliée, si ce n'est que le poème de Théodore Botrel [9] commence par ces mots « *En ce jeudi de Ste Pentecôte* ». Et pour confirmation, le document inédit présenté ci-dessous, à savoir l'original du programme de la fête corrigé à la main, précise qu'il s'agit bien du jeudi 8 juin 1922, les usines étant arrêtées pour l'occasion. Les libations se poursuivront le jour suivant, et même le week-end.

« En ce jeudi de Sainte Pentecôte,
« Clocher nouveau si breton, si joli.
« Quels hosannahs, d'Odet jusqu'à la Côte
« Lances-tu donc ainsi vers l'infini ?
« Oiseaux de bronze, en votre nid de pierre,
« Au vieux pays par Corentin béni,
« Chantez, chantez, cloches du Centenaire, »

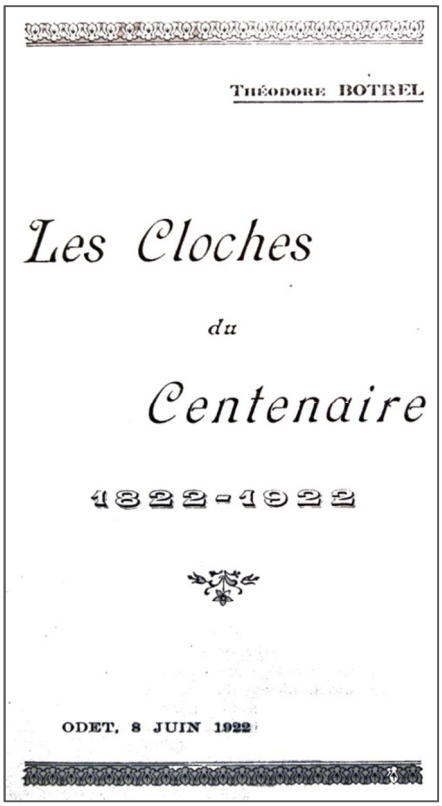
THÉODORE BOTREL

Les Cloches
du
Centenaire

1822-1922

ODET, 8 JUIN 1922

En 1982 Fanch Mao de Stang-Odet s'en rappelle encore très bien : « *Ça a duré huit jours. Ils avaient caché du vin dans la rivière, dans le ruisseau, dans le bois, partout* ». Et Marianne Saliou d'ajouter : « *On avait envoyé le Botrel qui avait composé une chanson sur le centenaire ... C'était quelqu'un de Nantes qui organisait la fête. Il y a eu beaucoup de bonshommes saouls. Pendant longtemps après, on a trouvé dans le bois de l'usine des bouteilles vides.* »

Fanch Mao en 1997.

Les cartes postales du photographe Joseph-Marie Villard [10] diffusées à grande échelle ont joué le même rôle qu'un facebook et un youtube aujourd'hui. On peut y voir les figures réjouies des nombreux participants, les sommités sur leur 31, le personnel décoré, les habits traditionnels ... Par ailleurs on a conservé également les textes des discours du patron René Bolloré et de l'abbé André-Fouêt.

Quant au programme officiel de la journée du jeudi, il est très précis sur les horaires : « *8H30 arrivée du personnel de Cascadec ... 9 Heures MESSE ... 10 Heures*

---

[9] Jean-Baptiste-Théodore-Marie Botrel (1868-1925), est un poète-compositeur-interprète français, auteur des chansons La Paimpolaise, Le Mouchoir rouge de Cholet et Ma p'tite Mimi. Théodore Botrel s'installa à partir de 1905 à Pont-Aven où il sera inhumé.

[10] Joseph Marie Villard (1868-1935), fils du photographe Joseph Villard (1836-1898) qui avait déjà un créé un fonds très important de plaques photographiques (avec des monuments et des sujets pittoresques de Bretagne), épouse Marie Françoise Ferron dont le père était éditeur à Quimper. Ce mariage de la photographie avec l'édition en fait un photographe éditeur, rue Saint François à Quimper. Photographe des costumes mais aussi des scènes de rue et des paysages, il sera le créateur de la célèbre Collection Villard bien connue des collectionneurs de cartes postales (trois millions de cartes vendues par an). Ami de Théodore Botrel ils travailleront l'un pour l'autre, Villard illustrant ses chansons, Botrel lui écrivant des légendes pour ses clichés. Son fils Joseph-Henri-Marie (1898-1981) prendra sa suite. Son frère Paul, Docteur, aura un fils, Jean Albert, qui sera organiste à Poitiers.

Courses ... 11 Heures Remise de décorations ... 11 Heures Déjeuner ... 3 Heures Attractions ... ». Et la soirée du jeudi se terminera par une séance de cinéma, des danses et un feu d'artifice.

La messe en début de journée est dite dans la petite chapelle de l'usine d'Odet, fraichement restaurée et dédiée comme il se doit à saint René. Pour les courses à pied, le programme précise les catégories et les prix octroyés aux gagnants, jeunes gens, hommes mariés, femmes et vétérans. La remise des décorations est faite par le Préfet du Finistère en personne.

Pour agrémenter le repas il est indiqué « *Chansons par Monsieur Théodore BOTHREL* », lequel vient de rentrer d'une tournée outre-Atlantique et composera le poème « *Les Cloches du Centenaire* ». Les distractions de l'après-midi sont multiples : « *Mats de cocagne - Danses aux binious - Chevaux de bois - Balançoires - Lancement de Bombes surprises et de Baudruches - Exhibition de poids et haltères.* »

Laurent Huitric de Menez-Groaz s'en souvient : « *Les Bolloré aimaient beaucoup les fêtes. À la fête du centenaire de l'usine, en 1922, tout était pour rien. On pouvait faire du manège tant que l'on voulait. Il y en a qui en ont vraiment profité.* »

Laurent Huitric en 1918.

Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)

Les Geslin de Bourgogne et le manoir de Pennarun

Heritaj ar maner kozh

Un mystère planait sur la famille Geslin qui a occupé au 17e et 18e siècle le manoir de Pennarun en Ergué-Gabéric : d'où venaient-ils et comment s'étaient-il établis là ? La réponse est dans un document d'archives de 1680, dit "papier terrier".

En 1660 Colbert lance la réformation du domaine royal en Bretagne, c'est-à-dire la vérification des aveux [11] et déclarations de propriété des sujets du roi, depuis le paysan jusqu'aux seigneurs locaux.

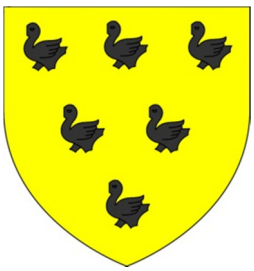

Blason des Geslin de Bourgogne : « d'or à six merlettes de sable, 3, 2 et 1 »

[11] Aveu, s.m. : déclaration écrite fournie par le vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, à l'occasion d'un achat, d'une succession ou rachat. L'aveu est accompagné d'un dénombrement ou minu décrivant en détail les biens composant le fief. La description fourni dans l'aveu indique le détail des terres ou tenues possédées par le vassal : le village dans lequel se situe la tenue, le nom du fermier exploitant le domaine congéable, le montant de la rente annuelle (cens, chefrente, francfief) due par le fermier composée généralement de mesures de grains, d'un certain nombre de bêtes (chapons, moutons) et d'une somme d'argent, les autres devoirs attachées à la tenue : corvées, obligation de cuire au four seigneurial et de moudre son grain au moulin seigneurial, la superficie des terres froides et chaudes de la tenue. Source : histoiresdeserieb.free.fr.

En Bretagne cela donne lieu à l'élaboration d'un registre de papier terrier [12]. Voici les pages concernant le domaine de Penanrun détenu par les familles Glémarec, seigneurs de Trévaras, et Geslin, seigneurs de Bourgogne.

Manoir dudit bourg d'Ergué

Les originaux des papiers terriers sont conservés aux Archives Départementales de Nantes ou siégeait la cour des comptes chargée de vérifier les déclarations. Notre transcription de l'aveu de Pennarun est basée sur la copie complète des Archives Nationales à Paris sous la côte P//1689 : « *quatrième volume du papier terrier de Quimpercorantin* », et des folios 209 à 217.

Les trois familles se déclarant copropriétaires du manoir de Penarun, les « *advouants* », sont :

- Les Glemarec du manoir de la Forest à Kerfeunteun, en l'occurrence Pierre François Glémarec « *sieur de Trevaras, baschelier en théologie de la faculté de Sorbonne* », et ses sœurs Marguerite (épouse Geslin) et Louise (épouse Guéguan).
- Jan Hyacinthe Guegan, du manoir de Querulut en Plobanalec.

[12] Terrier, adj. : livre terrier, registre contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790 (TLFi). Ces papiers fixaient les limites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre et les usages locaux. En 1678, un règlement de Colbert décida la constitution d'un papier terrier par les chambres de comptes régionales, dans le cadre d'une Réformation du domaine du roi.

Les Geslin du manoir de Bourgogne à Lantic près de Saint-Brieuc, à savoir François Geslin et son fils Jan (alias Jean-Baptiste).

Il s'agit de la succession d'Alain Glémarec, époux de Françoise Rozerc'h qui détenait également le manoir de La Forêt en Kerfeunteun : « *de la succession de damoiselle Françoise Rozerc'h décédée en l'année mil six cents cinquante huict qui les avoit receuilly tant de la succession directe d'escuyer Vincent Rozerc'h son père ... sieur de La Forest décédé il y a cinquante ans* ». Le document mentionne également un deuxième écuyer Vincent Rozerc'h frère aîné d'un Augustin qui, du fait de l'absence d'héritier, ont de façon collatérale laissé à leur cousin l'héritage familial.

Quant aux Geslin, par alliance aux Glémarec, ils vont prendre la suite des propriétaires de Pennarun, le fils Jean-Baptiste, mineur en 1680, s'y installera. Cela était la coutume pour les grandes familles nobles d'acquérir de nouveaux châteaux et manoirs et d'y expatrier l'un de ses enfants comme châtelain occupant.

Jean-Baptiste Geslin est connu pour avoir avec son demi-frère Christophe pris à partie un dénommé Marolles St-James, et tous deux mis aux écrous. Les 3 générations suivantes des Geslin vont occuper le manoir de Pennarun jusqu'à la Révolution et l'insurrection des Chouans (cf arbre ci-contre).

En 1680 les prééminences des seigneurs de Pennarun dans l'église paroissiale sont les mêmes que celles transcrites dans les actes de 1731 et 1752 : « *deux tombes armoyées des*

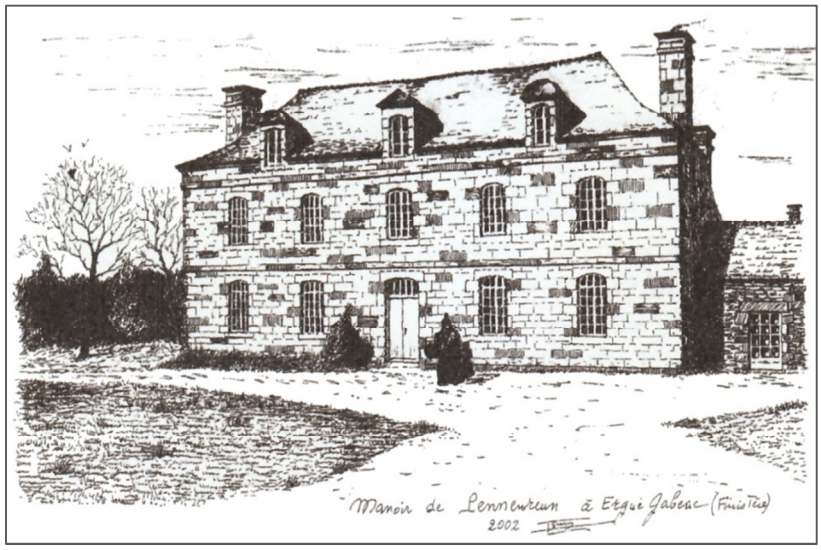

armes de la dite seigneurie de Penanrun, l'une au pied du maistre autel, et l'autre au plus bas bout à bout, avec un escabeau accoudoires sur la dite tombe inférieure ».

Une des caractéristiques de Pennarun est d'être situé dans le bourg d'Ergué-Gabéric, et de ce fait la formule consacrée est « *Le manoir de Penanrun duquel despand tout le bourg d"Ergué Gaberic* ». Mais en terme d"héritage le nombre de tenues du bourg dans le domaine de Pennarun est plus important en 1680 car « *certaines portions de tenües audit bourg d'Ergué Gaberic donnée en eschange au dit deffunct sieur et dame de Trevaras par messire*

AOUT 2017

Article « 1680 - Papier terrier et dénombrement du manoir noble de Penanrun »

Espace « Archives »

Billet du 05.08.2017

François de Geslin de Bourgogne (1645-1706)
x 1666 Françoise Collet (1646-1672)
└> Christophe de Geslin de Kersalvator (1671-)
x 1666 Marie Marguerite de Glemarec (-1678)
└> Jean Baptiste de Geslin (Seigneur de Pennarun en 1641)
x 1700 Jeanne Mauricette Harquin (-1714)
├
└> Charles Jean Alexandre Gélin (1708-)
├ x Marie Corentine du Trémic de Keraneizan
├ ├
├ ├> Jean Marie de Geslin (1737-1786), lieut. de vaisseau
├ ├ x Malouine (ou Maclovie) Josephe Breil de Nevet
├ ├ ├
├ ├ ├> Marie Gilonne de Geslin
├ ├ ├> Marie-Louise de Geslin
├ ├ ├> Céleste-Maclovie de Geslin
├ ├ ├> Rosalie-Jacquette de Geslin
├ ├ └> Marie-Hyacinthe de Geslin (1768-1832), chouan
├ ├ x Thérèse Breart de Boisanger (1759-1830)
├ └> Urbain Marie de Geslin (1743-)
├
└> Gilles Fr. Geslin (s. de Pennarun, gd commissaire, 1713-)
x 1768 Magdeleine Henry de Bohal, veuve de Poulpiquet

« Déclaration et dénombrement du manoir, maison, terres et héritages, coullombier, moulin, droicts et prémi-nances de la terre et manoir noble de Penanrun que noble homme mestre Pierre François Glemarec sieur de Trevaras, baschelier en théologie de la faculté de Sorbonne, demeurant en la ville cloze de Quimpercorantin, Escuyer François Geslin, sieur de Bourgogne, garde naturel de Jan Geslin son fils mineur de son mariage avec deffuncte dame Marguerite Glemarec, demeurant en son manoir de Bourgogne, paroisse de Lantic, … »

Guy Autret seigneur de Missirien », ce dernier étant le seigneur du domaine de Lezergué proche du bourg.

L'église, le cimetière, les placitres, et toutes les maisons, terres, courtils [13], bois de haute futaie du bourg sont rattachés au domaine noble. On notera aussi « *la grande rabine* [14] *conduisant du dit manoir de Penanrun au dit bourg d'Ergué, et à l'occidant en partye sur chemin nommé Caront ar cosquer* ». Ce dernier "*Cozquer*", le vieux village en breton, marque sans doute les restes d'un ancien bourg médiéval.

La propriété noble de Pennarun inclut aussi de très nombreuses « *tenues* », réparties sur le territoire de la paroisse et données en gérance en « *domaine congéable* », c'est-à-dire sans cession du foncier et possibilité pour le seigneur propriétaire de congédier les tenanciers au terme du bail annuel.

Les villages concernés sont : Boden (dit Boden Bridiry), Guilly Bihan, Querhelou, Tréodet, Parc Tudal, Loqueltaz, Parc Quellennec, Lehec, Squividan, Becarmenez, Quermorvan, Parc Bedan, Pennaneach, tous situés à Ergué-Gabéric, et Kerambellec en Ergué-Armel.

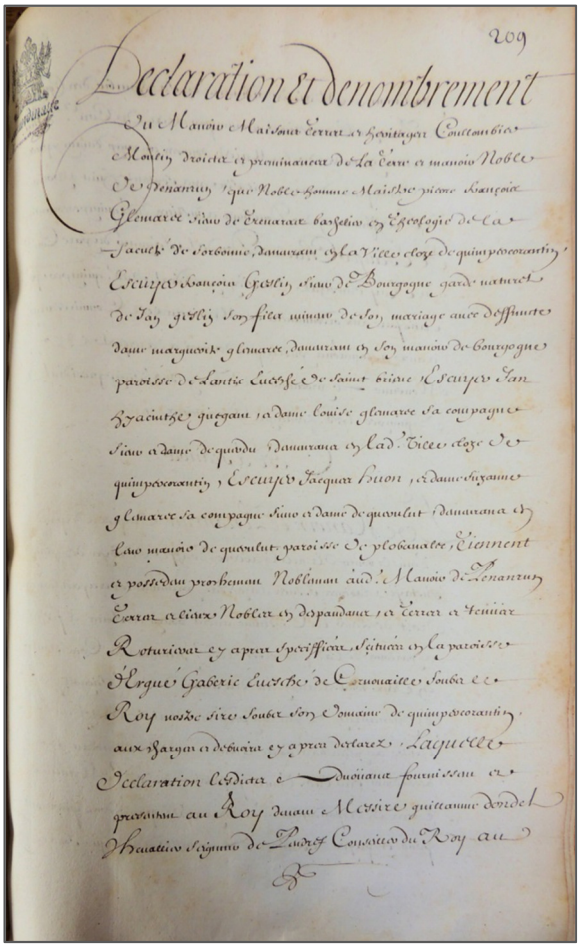

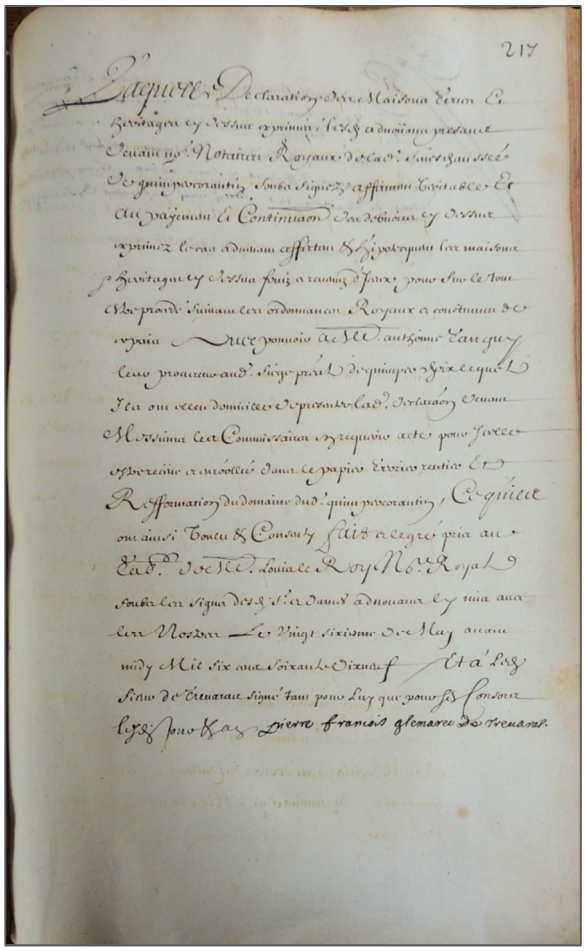

---

[13] Courtil, curtil, s.m. : jardin potager. Du bas latin cohortile, dérivé de cohors (voir Cour). Jardin, cour, enclos (Dictionnaire de l'Académie).

[14] Rabine, s.f. : allée de grands arbres plantés sur l'avenue d'une maison de noblesse et de quelque monastère ; source : Dom Pelletier. Ce mot existe en breton avec la même prononciation ; source : dictionnaire gallo de cc-dugueslin.

Un guérisseur de la rage et très honnête homme

Yac'haer droug ar c'hi

« À chaque époque, une certaine représentation du monde et des choses, une mentalité collective dominante anime, pénètre, la masse entière de la té ... Elle est le fruit d'héritages lointains, de croyances, de peurs ... », Fernand Braudel, Grammaire des civilisations.

Une citation extraite du livre « *Guérisseurs et sorciers bretons au banc des accusés, Finistère, 1800-1950* » d'Annick Le Douget [15], qui vaut également pour l'un des sujets traités dans le livre, à savoir le procès pour exercice illégal de la médecine d'un honnête homme d'Ergué-Gabéricois, guérisseur de la rage.

Exercice illégal de médecine

Cet ouvrage d'Annick Le Douget [15] est une véritable thèse de soest

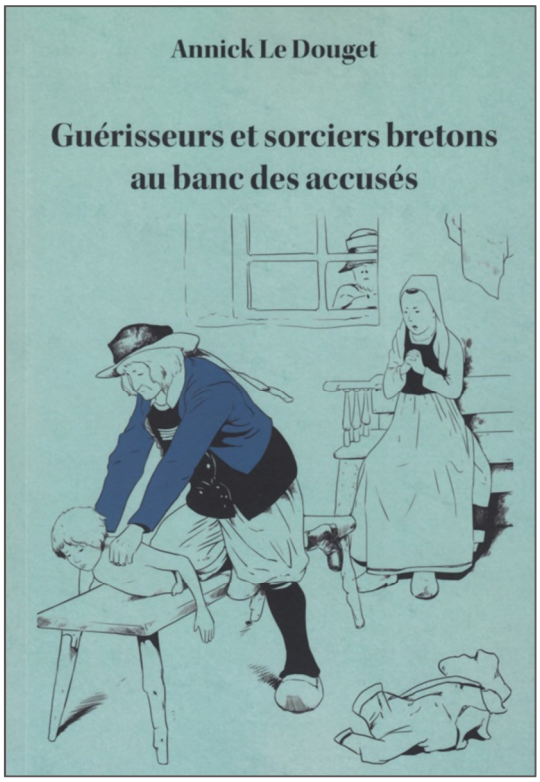

est une véritable thèse de sociologie historique, documentée via de très nombreux compte-rendus de procès et d'archives judiciaires, donnant un éclairage inédit sur la façon dont on pratiquait la médecine populaire dans nos campagnes bretonnes au cours des deux siècles précédents.

En partant du constat que le Finistère est un désert médical au 19e siècle (en 1805 on n'y compte 1,33 docteur en médecine pour 10.000 habitants), on comprend mieux le rôle des guérisseurs et des rebouteux. Ce sont eux qui sont consultés pour soigner les maladies, et les procès pour exercice illégal de la médecine, généralement initiés par les médecins en manque de clientèle, ne font que confirmer le

Annick Le Douget : « *le banc des accusés n'est pas celui de l'infamie, tant s'en faut. La population reste attachée à la médecine populaire, conforme à ses traditions* «.

AOUT 2017

Articles « LE DOUGET Annick - Guérisseurs et sorciers bretons, 1800-1950 »

« 1877 - Pierre Nédélec, guérisseur de la rage, condamné pour exercice illégal de la médecine »

Espaces « Biblio / Archives »

Billet du 12.08.2017

[15] Annick Le Douget, ancienne greffière aux tribunaux de Quimper, est une spécialiste de l'histoire de la justice et de la criminalité en Bretagne. Chercheuse associée au Centre de Recherche bretonne et celtique (Université de Bretagne Occidentale à Brest, thèse de doctorat en 2012), elle a publié neuf ouvrages, dont "Langolen, chronique d'un village de Basse-Bretagne. Histoire, mentalités, traditions", 1998 ; "Femmes criminelles en Bretagne au XIXe siècle. Tourments, violences et châtiments", 2003 ; "La peine de mort en Bretagne aux XIXe et XXe siècles", 2007 ; "Crime et justice en Bretagne", 2011 ; "Une histoire du crime dans le Finistère", 2013 ; "Violence au village - La société rurale finistérienne face à la justice (1815-1914)', 2014 ; "Guérisseurs et sorciers bretons au banc des accusés, Finistère, 1800-1950), 2017.

« À partir de 1803, la médecine, la pharmacie ou l'art des accouchements ne peuvent plus être exercés sans diplôme. La médecine populaire passe alors dans la clandestinité. Guérisseurs, rebouteux, sorciers de campagne et autres empiriques se retrouvent au banc des accusés, rejoints par les matrones, ces accoucheuses de campagne, et, un peu plus tard, par les sœurs de charité « ,

rôle globalement positif de la médecine clandestine.

La plupart des guérisseurs et rebouteux du 19e siècle sont inculpés sous le coup de la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) qui promeut un monopole des officiers de santé et des docteurs en médecine. Mais deux chapitres de l'étude d'Annick Le Douget abordent aussi les cas particuliers des charlatans de foire, vendeurs de pilules miraculeuses et sorciers des campagnes qui sont jugées pour faits d'escroqueries.

Parmi les nombreux cas de guérisseurs, celui de Pierre Nédélec de Kergoant en Ergué-Gabéric. Ce dernier était un propriétaire respectable. Et pourtant il fait l'objet d'un procès en correctionnel pour ses guérisons des effets de la rage, ou de l'hydrophagie [16] comme on disait à l'époque, Louis Pasteur [17] n'ayant pas encore découvert son vaccin.

Page 97 l'histoire du guérisseur gabéricois commence ainsi : « *Un autre guérisseur traîné en justice en 1877, Pierre Nédélec, âgé de 74 ans, est un honorable cultivateur d'Ergué-Gabéric qui, depuis vingt-cinq ans, a acquis sa renommée en Cornouaille en soignant humains et animaux de ferme de la rage. Il prétend avoir un remède très efficace ... dont on ne saura rien.* » (AD 29, 16 U 6/11, aff. Nédélec)

Page 13 on trouve une autre référence à un document d'anthologie sur Ergué-Gabéric pour illustrer l'importance des fontaines pour guérir ou se purifier : « *En 1791, la municipalité d'Ergué-Gabéric signale "qu'une fille de la paroisse atteinte de maladie honteuse a pris pour se guérir la fantaisie de se baigner dans neuf fontaines, si bien qu'on n'ose plus boire l'eau des fontaines"* » (Arch. dioc. Quimper, 2 Z 405, fonds Peyron, et également AD29, 12 L 4).

Le procès de Pierre Nédélec

Jean-Marie Déguignet dit de lui en 1868 qu'il est « *ancien maire, le plus riche et le plus considéré de la commune* » (Intégrale des mémoires, p. 341). Ici en 1877 les appréciations sont les mêmes : « *le dit Nédélec passe pour un très honnête homme, il est un des bons propriétaires de la commune* », « *Je connais le sieur Nédélec, depuis fort longtemps, pour un très honnête homme* ».

Néanmoins en 1877 il est « *inculpé d'exercice illégal à la médecine* » suite à une enquête de gendarmerie après des morsures d'un chien « *arragé* » constatées dans la commune de Melgven où le guérisseur gabéricois est venu « *panser* » et soigner les animaux (porcs, poulets, chiens) et humains blessés.

---

[16] Hydrophobie, s.f. : ou aquaphobie, peur irraisonnée et chronique de l'eau. Le virus de la rage a un tropisme nerveux, et en particulier le trouble observé de l'hydrophobie, ce qui explique qu'au XIXe siècle, la rage ait souvent été appelée « hydrophobie ». Source : Wikipedia.

[17] Louis Pasteur (1822- 1895), est un scientifique français, chimiste et physicien de formation, pionnier de la microbiologie, qui, de son vivant même, connut une grande notoriété pour avoir mis au point un vaccin contre la rage (premiers essais sur l'homme en 1885).

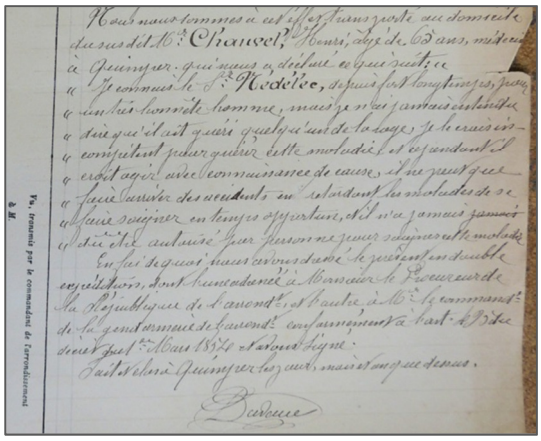

« *Depuis 25 ans que je connais le secret de guérir de la rage, ... j'ai toujours réussi à guérir les personnes que j'ai traitées* » déclare-t-il aux gendarmes. Louis Pasteur n'ayant pas encore inventé son vaccin, la maladie est mortelle et entraine la folie, dont la phobie de l'eau, l'hydrophobie étant synonyme de rage à l'époque.

L'une des filles de l'honnête homme, Marie Perrine, âgée de 28 ans est également accusée d'avoir prodigué des soins et des médicaments à Rosporden. Son père essaie de la disculper (« *elle avait été envoyée par lui pour porter des médicaments* »), mais les gendarmes ne peuvent l'interroger car elle est partie pour plusieurs jours au pèlerinage de Rumengol.

Les pratiques de Nédélec pour remédier au mal de la rage était de « *panser* » les plaies des morsures, peut-être en utilisant un onguent ou cataplasme, et à délivrer un médicament « *liquide de sa composition* » sous la forme d'une « *fiole* » qui servait à frictionner le corps des animaux ou personnes, ce pendant les quelques jours qui suivaient « *le jour de l'accident* ».

A priori le docteur en médecine de Quimper connait et ne s'oppose pas au guérisseur d'Erguë-Gabéric : « *Mr Chauvel père, médecin à Quimper me connait bien et on peut lui demander des renseignements sur moi* ». Mais, du fait qu'il risque la désapprobation de son ordre, le docteur Chauvel se rétracte prudemment devant les gendarmes : « *il croit agir avec connaissance de cause, il ne peut que faire arriver des accidents ... et il n'a(urait) jamais dû être autorisé par personne pour soigner cette maladie.* »

Pierre Nédélec se fait manifestement payer pour ses traitements et délivrances de médicament, mais devant la justice il présente ces paiements comme des oboles : « *Le nommé Lancien m'a également prié avec instance pour recevoir dix francs qu'il m'a mis dans ma poche (et je croyais qu'il n'y en avait que cinq), il a ajouté qu'il voulait payer pour ceux qui n'avaient pas le moyen.* »

Le jugement final de l'audience en correctionnel le 14 juin 1877 fait état d'une condamnation symbolique pour exercice illégal de la médecine avec une amende très modique de 5 francs.

« Ayant été informé que plusieurs personnes et des animaux avaient été mordus par un chien atteint d'hydrophobie dans la commune de Melven, et connaissant un remède très efficace, je m'y suis transporté afin de remédier au mal ... », Pierre Nédélec

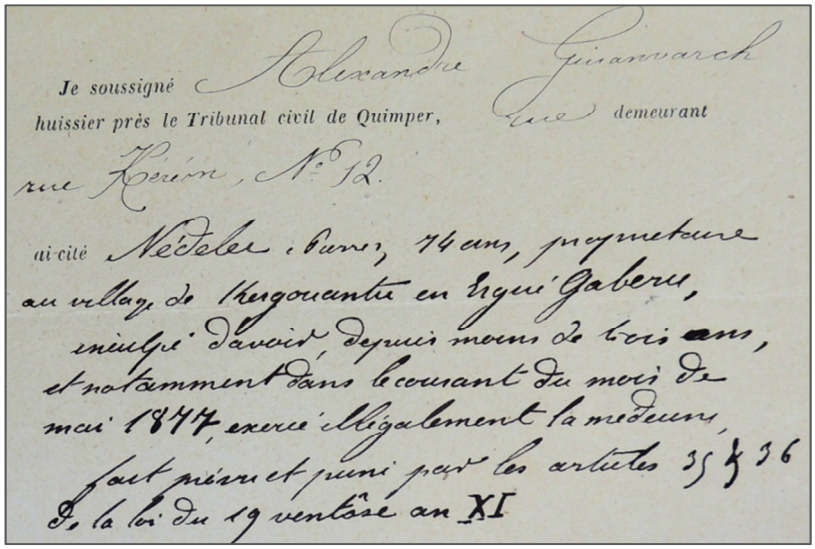

AOUT 2017

Article « 1943-1946 - Pénurie et distribution des feuilles de tickets de rationnement »

Espaces « Archives / Gazettes »

Billet du 19.08.2017

Pénurie et distribution de tickets de rationnements

Primotaj e-pad ar brezel

Jusqu'aux années d'après-guerre, les habitants d'Ergué-Gabéric ont connu les tickets de rationnement qui étaient distribués en mairie dans un but de répartition de l'accès aux biens de consommation..

Ci-après, tout d'abord les annonces relevées en 1943 dans les journaux La Dépêche de Brest et Ouest-Eclair, puis les souvenirs des anciens gabéricois à propos de ces tickets détachables d'approvisionnement dans les commerces et enfin les anecdotes locales de débrouillardises face à la pénurie des denrées et biens de consommation.

Les tickets dans la presse

Alain Le Grand [18] lors de la préparation de son livre « Le Finistère dans la guerre 1939-1945 » a recopié [19] deux entrefilets du journal de la Dépêche de Brest du 27 avril 1943 annonçant les distributions de tickets de rationnement, l'une au Huelgoat, et l'autre à Ergué-Gabéric. Ce dernier donne les jours de convocation des bénéficiaires par groupes alphabétiques de leurs patronymes : « *aujourd'hui mardi 27 avril, A à I ; mercredi 28, G à L ; jeudi 29, M et N ; vendredi 30, O à Z* ».

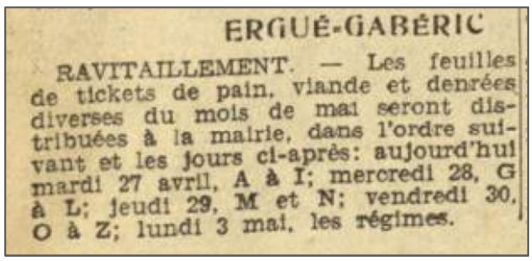

ERGUÉ-GABÉRIC

RAVITAILLEMENT. — Les feuilles de tickets de pain, viande et denrées diverses du mois de mai seront distribuées à la mairie, dans l'ordre suivant et les jours ci-après: aujourd'hui mardi 27 avril, A à I; mercredi 28, G à L; jeudi 29, M et N; vendredi 30, O à Z; lundi 3 mai, les régimes.

Chaque famille reçoit dès 1941 une carte de rationnement nominative pour les produits textiles, le tabac et l'alimentation. Et ensuite mensuellement, ou plus tard trimestriellement, des feuilles de tickets détachables sont distribuées en mairie. Les tickets n'exonèrent pas les citoyens de payer les produits aux commerçants. La généralisation du système vise à une répartition équitable des produits entre tous, ce rationnement prenant fin courant 1949.

Les tickets sont distribués chaque mois pour les denrées alimentaires, essentiellement « pain, viande, matières grasses », et suivant les catégories d'âges et de besoins en nourriture [20]. La

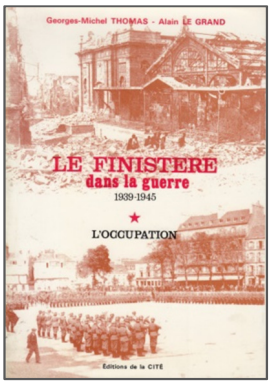

[18] Alain Le Grand (1918-1992) : officier de police, inspecteur divisionnaire des Renseignements Généraux, spécialiste de l'histoire de la Bretagne. En décembre 1981, il écrit avec Georges-Michel Thomas le livre « *Le Finistère dans la guerre, 1939-1945* » en 2 tomes.

[19] Document conservé dans le fond Alain Le Grand des Archives Départementales du Finistère sous la cote 208 J 84.

[20] Les catégories de tickets de rationnement en fonction des types de bénéficiaires : **A** - Adultes de moins de 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force. **C** - Cultivateurs de 12 ans et sans limite d'âge se livrant personnellement aux travaux agricoles. **E** - Enfants des deux sexes âges de moins de trois ans. **J1** - Jeunes des deux sexes âges de trois a 6 ans révolus. **J2** - Jeunes des deux sexes âges de 6 à 12 ans révolus. **J3** - Jeunes de 13 à 21 ans, ainsi que les femmes

catégorie J2 par exemple inclut les jeunes des deux sexes âges de 6 à 12 ans révolus, et la catégorie T les travailleurs se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense de force musculaire. Les « *J2* » ont droit à un demi-litre de lait par jour auquel les adultes n'ont pas droit, et en revanche, les adultes peuvent acheter les rations de vin.

Un jour de distribution spéciale est organisé pour les « *bénéficiaires de suralimentation et de régimes* », c'est-à-dire les personnes déclarées malades ou handicapées qui peuvent bénéficier de rations supplémentaires. Sinon, hormis ces exceptions, les rations journalières individuelles, sont en moyenne de 250 grammes de pain, 25 grammes de viande, 17 grammes de sucre, 8 grammes de matière grasse et 6 grammes de fromage. Avec un tel rationnement, la nourriture d'un homme ne dépasse pas 1200 calories/jour alors qu'il est généralement admis qu'il en faut 2400.

Dans les annonces parues dans le journal Ouest-Eclair et qui annoncent les distributions des tickets de juin, octobre et décembre 1943, un jour spécial est prévu pour les commerçants. En effet ils doivent, chaque mois, faire l'inventaire des tickets reçus de leurs clients pour pouvoir se réapprovisionner auprès de leurs fournisseurs. Et en juin uniquement une distribution est faite aux jeunes adultes d'Ergué-Gabéric : « *les jeunes gens nés en 1919 (4e trimestre), 1920, 1921 et 1922* », c'est-à-dire ceux âgés de 21 à 24 ans.

Souvenirs, souvenirs !

Jean Le Reste

Jean Le Reste, ayant vécu son enfance à Ergué-Gabéric et un mandat de maire entre 1983 et 1989, a aujourd'hui un souvenir précis des tickets de rationnement distribués par la mairie pendant et après la guerre : « *Ils étaient attribués en fonction de la composition de la famille et on les utilisait chez les commençants. Ma famille faisait ses courses chez Thomas, au bourg. On allait en famille, le samedi soir. Mon père bavardait avec Jean Louis, le menuisier, et ma mère faisait ses provisions, moyennant tickets, avec Catherine qui s'occupait du commerce. Cela se terminait par une boisson chaude ! Lorsque je suis allé au lycée La Tour d'Auvergne, en 1946, les tickets existaient encore.* ».

René Le Reste

Son cousin René Le Reste, né en 1936, se souvient également de cette époque et de son enfance gabéricoise :

« *Il me revient cette anecdote, dont j'ai été témoin vers 1944 - 45*

enceintes. **V** - Vieillards de plus de 70 ans dont les occupations ne peuvent autoriser un classement en catégorie C. **T** - Travailleurs se livrant a des travaux pénibles nécessitant une grande dépense de force musculaire.

chez Quelven à Garsalec que nous appellions "An Ostilidi", bistrot et épicerie, là où ma mère prenait la plupart de son alimentation rationnée avec des tickets J2 J3 [5], une "termajie" [21] de passage qui voulait aussi avoir un pot de confiture pour un de ses enfants. Mais Marie Quelven lui répondait inlassablement : "je ne peux pas, je suis rationnée, je n'ai que selon les tickets de mes clients et vous vous n'êtes pas notée ici. Si je vous donne je priverai une de mes clientes". Malgré tout, Marie est restée inflexible malgré la forte insistance de son interlocutrice. »

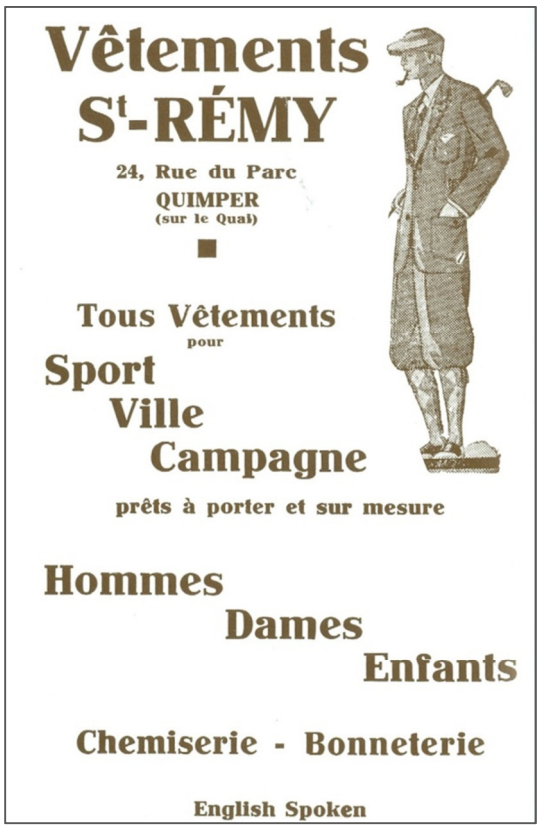

« *Autre souvenir de pénurie, lorsque pour ma communion solennelle en 1948 ma mère, pour acheter mon costume à St Rémy rue du Parc [22] à Quimper, a dû amener, en plus du prix imposé, une motte de beurre qu'elle avait achetée à Kervinic, là où mon père était commis. Dure époque comparée à celle de nos jours ou l'on croule sur le trop plein !* »

« *En plus de l'alimentation il y avait d'autres tickets de rationnement sur beaucoup de produits manufacturés, par exemple sur les textiles, l'essence ou le tabac. Aussi fallait-il faire appel au système D pour survivre à la pénurie. À ce sujet je me rappelle qu'à St André, dans un des 2 bistrots, le tenancier qui nous coupait aussi les cheveux, avait astucieusement fabriqué une presse en bois pour presser les feuilles de tabac, denrée insuffisante alors pour la consommation masculine. Pénurie aussi sur les pneus de vélo, il fallait quémander un bon à la mairie et justifier de sa nécessité. Et bien d'autres choses encore et cela dura au-delà de la fin de la guerre.* »

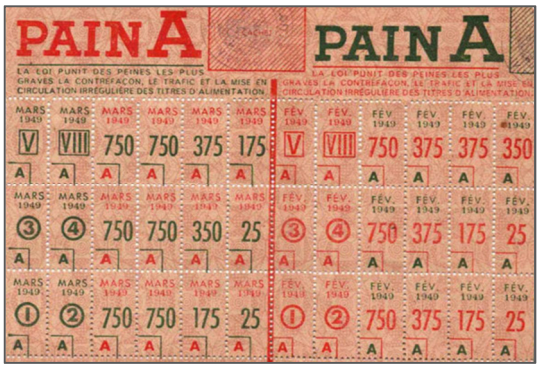

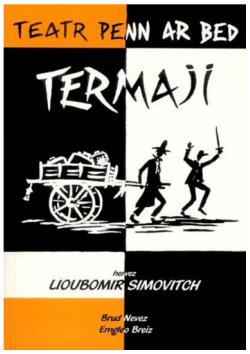

[21] Termaji, "An termaji" : signifie en breton, le ménestrel, le batelier, mais aussi le forain car le terme vient d'une modification du terme français « *lanterne magique* » qui est l'ancêtre du cinéma. En effet les forains, durant les pardons et les foires bretonnes, projetaient des images grâce à une lanterne magique. Le terme a été banalisé pour désigner les gens du voyage.

[22] St-Rémy, rue du Parc, était un grand magasin de vêtements, concurrent à l'époque Vêtements Sigrand alors rue Kéréon pas loin de la cathédrale.

Enquête diocésaine et paroissiale sur le breton en 1902

Katekiz e brezhoneg

Une enquête de l'évèque de Quimper sur la pratique de la langue dans ses paroisses, dans un contexte où l'église et les congrégations sont la cible d'Emile Combes, ministre de l'Intérieur et des Cultes, lequel se bat également contre les langues régionales.

Les différentes pièces sont conservées aux Archives Diocésaines de Quimper sous la cote 4F17 et ont fait l'objet d'un dossier sur le site Internet du diocèse :

http://diocese-quimper.fr/bibliotheque

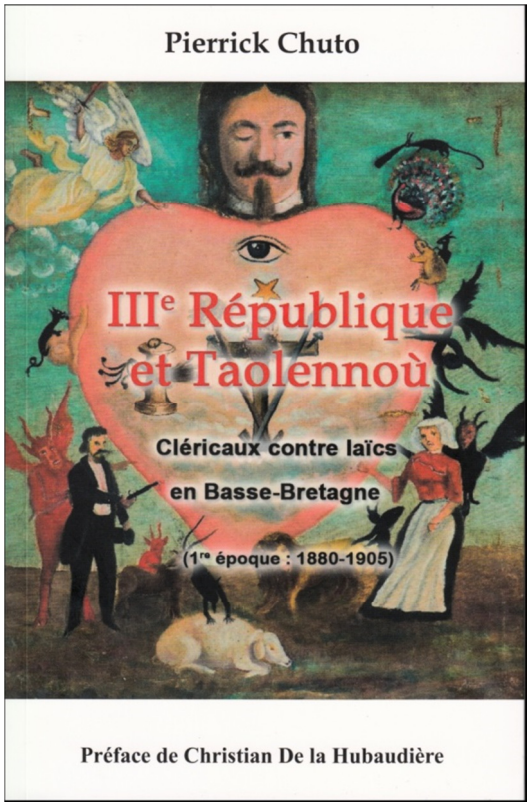

Langue de la IIIe République

Dans son livre « *IIIe République et Taolennoù* », Pierrick Chuto présente cette contestation locale de la loi Combes qui veut imposer l'interdiction du breton au catéchisme et à l'église : « *L'évêque diligente une enquête dans les trois cent dix paroisses du diocèse. Les recteurs bretonnants font souvent preuve de mauvaise volonté pour remplir ce questionnaire jugé inquisitorial.* »

La circulaire Combes du 29 septembre 1902 présente aux prêtres bretons (et également aux basques ...), le choix entre faire le catéchisme en français quand un minimum d'enfants le comprennent, ou alors se faire notifier la suspension de leur traitement.

Pour les paroisses autour de Quimper Pierrick Chuto ajoute : « *À Penhars, sur les trente enfants âgés de neuf à dix ans qui sont inscrits au catéchisme paroissial, trois seulement sont capables d'apprendre le catéchisme en français. À Plomelin et Pluguffan, aucun enfant n'en est capable, alors qu'à Ergué-Gabéric, un seul (né à Paris) le peut.* »

Le questionnaire de Monseigneur Dubillard [23] d'octobre contient 6 questions :

---

[23] François Virgile Dubillard (né le 16 février 1845 à Soye, mort le 1er décembre 1914 à Chambéry) fut un homme d'Église de la période de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fut ordonné prêtre à Besançon en 1869, évêque de Quimper en 1900 (nommé en décembre 1899, et sur place en mars 1900), puis archevêque de Chambéry en 1907. Il fut nommé cardinal par le pape Pie X en 1911 ; trop malade, il ne participa pas au conclave de 1914.

AOUT 2017

Article « 1902 - Enquête diocésaine sur l'usage du breton à Ergué-Gabéric »

Espaces « Archives / Breton »

Billet du 26.08.2017

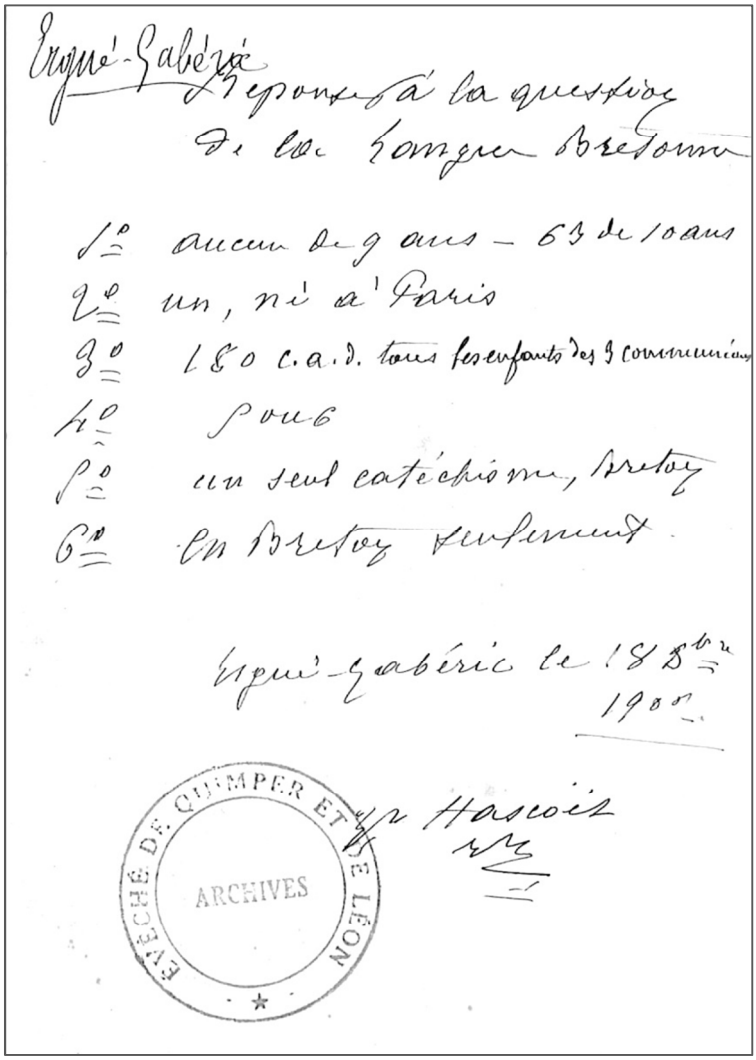
Ergué-Gabéric
Réponse à la question
de la Langue Bretonne

1° aucun de 9 ans – 63 de 10 ans
2° un, né à Paris
3° 180 c.a.d. tous les enfants des 3 communions
4° 5 ou 6
5° un seul catéchisme, Breton
6° en Breton seulement

Ergué-Gabéric le 18 8bre 1902.

Jean Hascoët

1° Enfants en première communion (Ergué-Gabéric : 63, âgés de 10 ans) ;

2° Combien comprennent facilement le français ? (E.-G. : "un, né à Paris") ;

3° Combien ne comprennent que le breton ? (E.-G. : 180 enfants au total de plus de 9 ans) ;

4° Combien comprendraient un catéchisme en français ? (E.-G. : "5 ou 6") ;

5° Y-a-t il plusieurs types de catéchisme (E.-G. : "un seul catéchisme, Breton") ;

6° Instructions paroissiales, c'est-à-dire sermons et prédications, en français ou en breton ? (E.-G. : "en Breton seulement").

Le recteur Jean Hascoêt qui est connu pour ses positions de défense de l'église et des congrégations religieuses contre les actions des gouvernements de la République, est ici un peu provoquant dans sa réponse : comment peut-on penser qu'un jeune natif d'Ergué-Gabéric veuille maitriser la langue française ? A l'extrême rigueur s'il est né à Paris cela est envisageable. Et donc, à Ergué-Gabéric, en 1902, la communication, au niveau de la paroisse et des séances de catéchisme, se fait exclusivement en Breton, mot que le recteur orthographie avec une majuscule.

Le compte-rendu de l'enquête dans la Semaine Religieuse du 21 novembre est un peu plus nuancé, que ce soit au niveau des 310 paroisses, ou celui du nombre des enfants et paroissiens : dans 95% des paroisses le catéchisme est majoritairement en breton et les instructions paroissiales sont à 63%, et si l'on rapporte aux nombre d'enfants ou paroissiens les chiffres sont respectivement de 70% et 62%.

La conclusion de l'Évêché est un appel à revoir la loi Combes sur le catéchisme en français : « *La langue bretonne s'impose nécessairement, et vouloir la proscrire ce serait équivalemment interdire l'instruction religieuse dans ce beau et chrétien diocèse* ».

L'archiviste Jean-Louis Le Floc'h et Fanch Broudic ont étudié les documents de l'enquête et ses suites. Le premier : « *L'été 1902, dont on sortait, avait été "chaud". C'étaient les expulsions des Sœurs ... Cette fois c'étaient les prêtres qui se trouvaient directement visés. On a estimé qu'il s'agissait là d'une mesure contre*

le clergé et les fidèles bas-bretons qui avaient été très actifs au cours des manifestations de l'été. ».

Fanch Broudic, dans son article « L'interdiction du breton en 1902 : une étape vers la Séparation » [24], relève l'importance de la langue régionale : « *Il s'avère que ce conflit entre l'Église et l'État à propos de « l'usage abusif de la langue bretonne dans la prédication et le catéchisme » est une source de première importance pour apprécier la situation linguistique de la Basse-Bretagne à la fin du 19e siècle et au début du 20e ... La correspondance adressée par les prêtres du Finistère à leur évêque nous apprend-elle tout d'abord que dans les communes rurales, les sermons sont exclusivement dispensés en breton.* »

Le 9 janvier 1903, Emile Combes prononce 31 suppressions de traitement de prêtres finistériens, avec comme motif « *usage abusif de la langue bretonne* ». Étonnamment Jean Hascoët échappe à cette sanction [25], sans doute parce qu'il était établi que la population rurale gabéricoise ne comprenait vraiment pas le français, et que ses réponses au questionnaire épiscopal étaient très allusives, sans contestation frontale, au second degré uniquement : « *un, né à Paris* ».

Semaine religieuse, 21 nov

TABLEAU RÉCAPITULATIF

de l'enquête faite par Mgr l'Évêque

au sujet de l'usage de la langue bretonne et de la langue française dans les catéchismes et les instructions paroissiales.

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON : 310

I. — Catéchismes.

1° Paroisses où les catéchismes se font exclusivement en breton, aucun enfant, à l'âge de 9 ou 10 ans, ne sachant assez de français pour suivre le catéchisme en cette langue.	167
2° Paroisses où les catéchismes se font en breton, avec répétitions spéciales pour moins de 5 enfants capables et désireux de suivre le catéchisme en français	57
3° Paroisses où les catéchismes se font dans les deux langues, en sections séparées, la section française comprenant au moins 5 enfants	72
4° Paroisses où les catéchismes se font en français, avec répétitions bretonnes pour quelques enfants seulement . .	3
Paroisses où les catéchismes se font exclusivement en français	11
TOTAL.	310

II. — Prédications.

1° Paroisses où les instructions se donnent en breton, sans qu'il soit possible de les donner en français.	256
2° Paroisses où les instructions se donnent en français ou en breton suivant les circonstances et les auditoires. . .	49
3° Paroisses où les prédications se font exclusivement en français	5
TOTAL.	310

Si au lieu de prendre pour base l'unité paroissiale, nous prenons l'individu, la proportion sera beaucoup plus considérable en faveur du français, car c'est dans les très grands centres que cette langue est en usage et quelquefois exclusivement.

I. — Catéchisme.

Nombre des enfants appelés, chaque année, à faire la première communion dans les paroisses	19,000
Ayant appris le catéchisme breton	13,300 (70 0/0)
Ayant appris le catéchisme français	5,700 (30 0/0)

Ne sont pas compris dans cette statistique les enfants des pensionnats et collèges, où tous les catéchismes se font en français.

II. — Prédications.

	Habitants.
Populations recevant exclusivement la prédication bretonne et ne pouvant l'entendre en français	483,848 (62 0/0)
Populations mélangées de Bretons et de Français et auxquelles il est nécessaire de prêcher dans les deux langues	289,166 (38 0/0)

Ces tableaux, aussi complets que possible, montrent clairement quelle est, à l'heure actuelle, la situation du diocèse de Quimper et de Léon, relativement à l'usage de la langue bretonne pour l'enseignement catholique.

Cette langue s'impose nécessairement, et vouloir la proscrire ce serait équivalemment interdire l'instruction religieuse dans ce beau et chrétien diocèse. Aussi nous avons l'espérance que, mieux informés, nos gouvernants reviendront sur une décision sans issue et dont le résultat immédiat serait de troubler profondément une population avant tout désireuse de paix et de tranquillité.

---

[24] Article inséré en 2006 dans le livre « *Les Bretons et la Séparation, 1795-2005* », sous la direction de Jean Balcou, Georges Provost, Yvon Tranvouez. Il a également publié en 1997 « *L'interdiction du breton en 1902. La IIIe République contre les langues régionales* » aux éditions Coop Breizh.

[25] Il y eut en 1904 d'autres suspensions de traitement de prêtres finistériens. Mais autant la liste des 31 de 1903 est connue (cf Media:31PretresSuspendus1902.pdf), autant les suivantes n"ont pas été publiées. Mais Jean Hascoët ne semble pas en faire partie non plus.

SEPTEMBRE 2017

Article « Les caravanes de pèlerins au pardon de Kerdévot, Courrier/Progrès du Finistère et SR 1911 »

Espace « Gazettes »

Billet du 09.09.2017

Caravanes de pèlerins au pardon de Kerdévot en 1911

Prozesionoù ar pardon

En ces samedi-dimanche-lundi 9-11 septembre 1911 eut lieu le traditionnel Grand Pardon de Kerdévot et les journaux locaux en firent un large écho.

On y apprend de nombreux détails d'organisation : vieux chêne, présence d'un peintre, cantique et crédo royal, rétable de mission, indulgences [26] du lundi, procession du maire et joints ...

Jusqu'au chant du credo royal

Le 16 septembre 1911, les journaux « *Le Courrier du Finistère* », « *Le Progrès du Finistère* » ont tous deux publié le long courrier d'un pèlerin quimpérois qui introduit ainsi son sujet « *Je reviens de Kerdévot, pardon célèbre entre tous ceux de Cornouailles.* ».

Les textes publiés sont rigoureusement identiques à deux petite nuances près : le commentaire appuyé sur la présence du maire et la phrase de conclusion (« *Et tous s'éloignent comme à regret, en se disant : Nous reviendrons.* »). Dans la Semaine Religieuse, le courrier est encore plus long [27] et empreint de considérations ecclésiales. Quant au journal républicain « *Le Finistère* », le pardon n'y est même pas mentionné, seule la foire aux bestiaux du lundi, créée en 1881, y est annoncée.

Le début du courrier adressé aux journaux est un beau descriptif des « *longues caravanes qui, depuis le petit jour, se dirigent vers la chapelle. Pèlerins isolés qui s'en vont pieds nus, le chapelet à la main ; familles au complet dans une voiture trop étroite que traîne la bonne bête de la ferme. Ici des groupes d'ouvriers : fidèles à la tradition, bravant la longueur de la route et les ardeurs du soleil, ils sont partis de bon matin. Le père pousse allègrement la petite voiture où repose, à moitié endormi, le plus jeune enfant. Aux relais, parfois le bébé passe sur les bras du papa ; un autre enfant prend un instant sa place pour se reposer et la mère à son tour pousse la voiturette ... On entend bientôt la plainte grossissante des mendiants qui implorent la piété des pèlerins.* »

Une fois arrivé sur les lieux on chante beaucoup, notamment les cantiques en breton : « *Tous redisent avec entrain les couplets du*

[26] Indulgence, s.f. : en religion catholique, rémission totale (indulgence plénière) ou partielle (indulgence partielle) des peines temporelles (temps de purgatoire) dues aux péchés déjà pardonnés, accordée par l'Église. Expression : Gagner des indulgences. "Le promeneur qui, au pied du calvaire, dit un Pater et un Ave, a droit à quarante jours d'indulgences" (Renard, Journal,1906, p. 1070). Source : TLFi.

[27] Le compte rendu de la fête dans l'hebdomadaire diocésain « *La Semaine Religieuse* » n'est publié que le 22 septembre, car la semaine précédente la place manque : « *Nous avons reçu un intéressant compte-rendu du Pardon de N.-D. de Kerdévot. L'abondance de matière nous oblige à en remettre la publication au prochain numéro.* »

naïf cantique à N.-D. de Kerdévot ». Il s'agit là du cantique composé en 1881 par le quimpérois Jean Salaün sur l'air du « *Laudate Mariam* » et dont le refrain est dédié à la Sainte Vierge : « *Mam Doue, ô Guerc'hez, Bezit hor c'harantez* ».

Mais le point d'orgue est le « *credo royal* » chanté en latin : « *Tout ce peuple enlevait avec enthousiasme le chant magnifique du Credo royal* ». En 1911 le concile de Vatican II n'a pas encore francisé le culte catholique, et la messe en latin dite royale, composée en 1669 par Henry Dumont pour être dite dans la chapelle royale de Louis XIV, est restée très populaire en France en ce début de 20e siècle.

Après la grand'messe, la fête, « *le jeu populaire et profane* », occupe le placitre ombragé : « *À un moment donné, du point où je me trouve placé, la chapelle disparaît, cachée dans un feuillage épais. La flèche semble s'élancer du tronc même du vieux chêne, rare débris du grand bois qui ornait autrefois le placitre* ».

Ce vieux chêne a fait le bonheur de peintres et dessinateurs de la 2e moitié du 20e siècle comme Per Corre ou Charles Homualk.

La présence d'un peintre observateur de la procession et de la fête est mentionnée dans le compte-rendu de la « *Semaine religieuse* » : « *Près du calvaire, un peintre s'essaie à prendre un coin du pardon et même, dit-on, l'ensemble de la procession. Puisse-t-il sur sa toile donner la note vraie de ce pardon de Kerdévot.* » À cette époque, dans les années 1910, un certain nombre de peintres ont produit des peintures reconnues de pardons en Basse-Bretagne : Théophile Deyrolle (1844-1923), Alfred Guillou

Bannière « verte » N.-D. de Kerdévot

"Fête du Pardon en Bretagne" de Théophile Deyrolle

(1844-1926), Charles Cottet (1863-1925), Maurice Denis (1870-1943). Le peintre anonyme de Kerdévot en 1911 est-il l'un de ceux-là ?

Le privilège de faire la procession en portant « *les croix, les bannières et les statues* » est donné « *aux paroissiens et paroissiennes du Grand-Ergué. Tous s'honorent de cette distinction.* » Et chose étonnante le maire Louis Le Roux et ses deux adjoints sont également dans le cortège « ceints tous trois de leur écharpe tricolore ». Et le journal « *Le Courrier* » retient ce commentaire : « *Leur présence est un exemple pour tous et la preuve de la bonne entente du clergé et des magistrats municipaux* ».

Bannière « rose » N.-D. de Kerdévot

En venant le dimanche le pèlerin peut espérer recueillir une indulgence plénière pour les « *âmes du purgatoire* », c'est-à-dire pour ses proches défunts qui étaient encore au Purgatoire pour expier leurs fautes. Les conditions pour bénéficier de l'indulgence sont dites « *ordinaires* », c'est-à-dire l'obligation formelle de se confesser, de communier et de faire une prière canonique. En 1911 cette facilité est également accordée le jour de la foire aux bestiaux, c'est-à-dire le lundi. Ce jour-là « *on confessera, à Kerdévot, jusqu'à la dernière messe qui se dira vers 8 heures.* »

Très occupés à dire les messes et entendre les confessions, « *les prêtres de la paroisse, aidés pourtant de nombreux confrères du voisinage, suffisent à peine à entendre tous ceux qui se présentent* ». En 1911 il y a à Ergué-Gabéric un recteur, Louis Lein, et trois vicaires, Théophile Madec, René Courtès et Corentin Breton. Le recteur n'est pas cité comme intervenant notable, hormis ces mots « *Après le prône de M. le Recteur* », sans doute du fait de son caractère bourru et souvent opposé à sa hiérarchie [28].

Par contre les autres orateurs ecclésiastiques qui montent en chaire sont à l'honneur : le chanoine Bargilliat, l'abbé Picard, vicaire de Landudal, l'abbé Brénéol, maitre d'études à Saint-Vincent, le chanoine Orvoën, curé de la cathédrale St-Corentin de Quimper. Ce dernier fait une prédication remarquée sur le cœur pur de la Vierge Marie et « *invite ses auditeurs à contempler les éloquentes sculptures du rétable de l'autel ; ... Tous suivent, émus, les leçons que l'orateur dégage de ces vieux panneaux de chêne* ». Les tableaux du rétable anversois du 16e siècle servent de « *Taolennoù* » ou tableaux de mission.

---

[28] En 1912-13 Louis Lein s'opposera aux services épiscopaux sur les avantages accordés à Odet à la famille Bolloré : « *L'on finirait par faire une autre paroisse dans la paroisse* ».

Cartulaire et premiers écrits citant Ergué aux 12-13e

Levr-diellou kozh

« Cartulaire, s.m. : registre qui contient les titres de propriété ou les privilèges temporels d'une église ou d'un monastère »

Entre 1901 et 1909, le chanoine Peyron a entamé une analyse et une transcription des textes en latin des copies intégrales quimpéroises des trois cartulaires originaux conservés à la Bibliothèque nationale de France, et parmi les actes étudiés certains constituent les toutes premières mentions de la paroisse d'Ergué-Gabéric.

Travaux de transcription

PEYRON (Paul), « *Cartulaire de l'église de Quimper, Arsène de Kerangal, Quimper* », 1901-1909.

Cette étude de la commission diocésaine, publiée à part in extenso en 1909, est une analyse et transcription des textes en latin par le chanoine Peyron qui s'est basé sur les copies intégrales [29] des trois cartulaires originaux conservés à la BnF-Richelieu, les cartulaires 31, 56 et 51 [30], tous

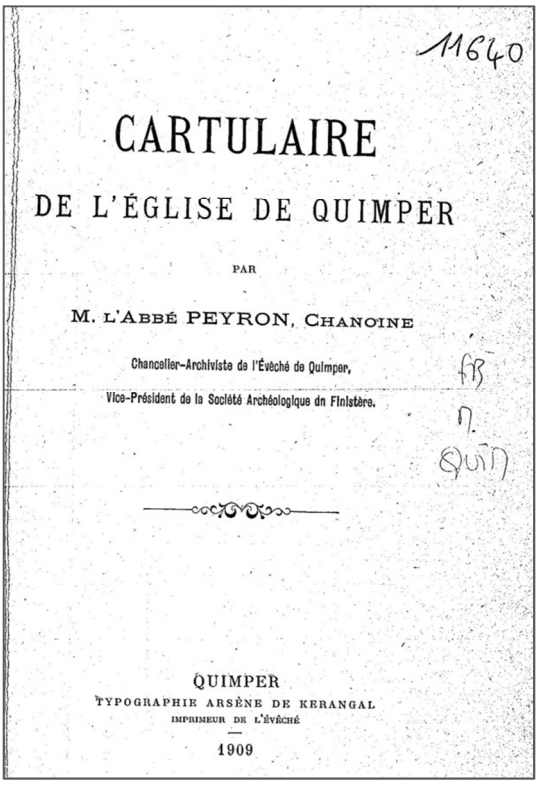
11640

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

PAR

M. L'ABBÉ PEYRON, CHANOINE

Chancelier-Archiviste de l'Évêché de Quimper,

Vice-Président de la Société Archéologique du Finistère.

fR
n.
Quim

QUIMPER

TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1909

trois à la fois redondants et complémentaires.

Les deux premiers cartulaires, 31 et 56, ont été rédigés à la fin du 13e siècle au 15e, le 51 par contre n'ayant été initié qu'au 14e siècle. Même si la rédaction ne démarre qu'en fin 13e ou 14e, certains actes reproduits peuvent être datés du 12e siècle ou du début du 12e siècle. De nombreux actes ayant étant dupliqués sur les 3 cartulaires, leur numérotation a été refaite par Paul Peyron (cf n°s des "actes P.P." ci-dessous).

Les actes relatifs à la paroisse globale d'Ergué et de sa partie issue d'Ergué-Gabéric, en incluant ses villages et ses personnages, sont les suivants :

[29] Les copies quimpéroises ont été réalisées en 1850 par Alfred de Martonne, ancien élève de l'École des Chartes.

[30] Les cartulaires 31, 56 et 51 ont respectivement les cotes "LATIN 9890", "LATIN 9891" et "LATIN 9892" dans la nouvelle nomenclature de la BnF, avec pour chacun respectivement un microfilm en noir et blanc "MF 7493", "MF 22888" et "MF 7494". Le cartulaire 31 a fait l'objet d'une numérisation couleur et est disponible sur le site Gallica.

SEPTEMBRE 2017

Articles

« PEYRON Paul - Cartulaire de l'église de Quimper »

« 1169-1170 - Restitution de la dîme d'Erge par l'évêque dans le cartulaire de Quimper »

« 1325 - Obit de trésorier concernant Botsinsic en Ergue Gaboric dans le cartulaire de Quimper »

Espaces « Biblio / Archives »

Billet du 16.09.2017

- 1169 ou 1170 - Restitution de dîme à l'église d'Erge par l'évêque - Acte P.P. : 16, p. 46-48. Cartulaire de réf. : 56, folio 4.
- 1267 - Confirmation des dons des précédents évêques par Yvo Cabellic - Acte P.P. : 103, p. 161-163. Cartulaire de réf. : 56, folio 54.[4]
- 1275 - Don d'un chanoine pendant l'épiscopat d'Yvo Cabellic - Acte P.P. : 116, p. 175-176. Cartulaire de réf : 56, folio 34. Autre réf. : cart. 31, page 102 du PDF.
- 1325 - Obit [5] de Maitre Yves, trésorier, concernant le village de Botsinsic en Ergue Gaboric. Acte P.P. : 202, p. 257. Cartulaire de réf. : 51, folio 35.
- 1327 - Legs pour Henri Morgan, recteur ecclésiastique d'Ergue Gaburic. Acte P.P. : 217, p. 270-271. Cartulaire de réf. : 51, folio 34.
- 1368 - Taxe des bénéfices payée à Rome pour Ergue-Gabic. Acte P.P. : 4, p. 11. Cartulaire de réf. : 56, folio 43. Autres ref. : cart. 31, page 107 du pdf Gallica.
- 1416 - Liste des évêques de Cornouaille dont Yvo Cabellic, bone vite - Acte P.P. 2, p. 4-6. Cartulaire de réf. : 56, folio 59.

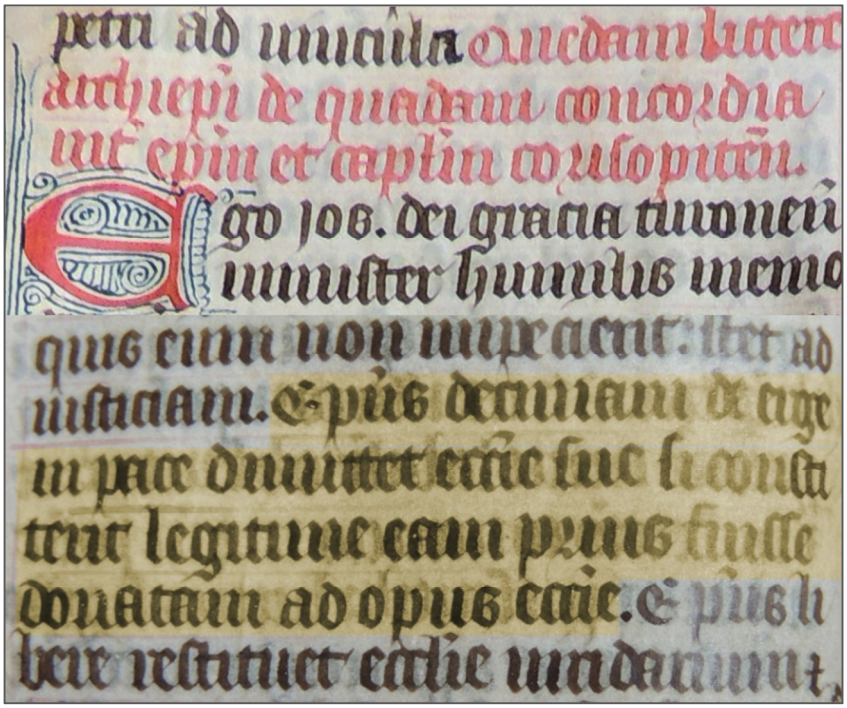

La restitution de la dîme

L'acte en latin, daté du 30 mars 1169 ou 1170 et inscrit dans le cartulaire de Quimper, constitue la première mention de la grande paroisse d'Ergué.

L'objet de l'acte est d'énumérer les points d'accords arbitrés par l'Archevêque de Tours entre les Evêques et chapitres de Cornouaille sur plusieurs points et chefs : « *Quedam littere archiepiscopi de quadam concordia inter episcopum et capitulum corisopitense* ».

Le chanoine Paul Peyron en 1901-1909 a effectué une transcription de l'acte, numéroté 16 dans son étude, sur la base du cartulaire 56.

Sur la datation en fin de l'accord « *III° kalendas Aprilis* » qui est imprécise, le chanoine fait cette extrapolation : « *Le 3 des calendes d'Avril, c'est le 30 Mars. L'année n'est pas spécifiée, mais on doit la chercher entre l'avènement de Geoffroy, évêque de Quimper en 1168, et la mort de Josse, archevêque de Tours, en 1171, soit l'année 1169 ou 1170.* »

Extrait de la transcription latine du passage relevant de la paroisse d'Ergué : « *Episcopus decimam de Erge in pace dimittet ecclesie sue, si constiterit legitime eam prius fuisse donatam ad opus ecclesie* » (L'Évêque laissa à son église la dîme de Erge pour faire la paix, comme elle était lé-

gitimement due avant tout pour les besoins de l'église).

La dîme [31] est une redevance en nature exigée par l'Eglise pour assurer l'entretien des prêtres desservants des paroisses et pèse essentiellement sur les produits de la terre (grains, paille, foin, chanvre, etc.). La dîme est prélevée dans le champ, sitôt la récolte terminée, et le jour de la récolte est annoncé au prône [32] de la messe de paroisse, afin que le décimateur puisse procéder à la collecte « *à la quinzième gerbe* ».

Ici on a affaire à un cas d'école, car Mgr Geoffroy, évêque de Quimper, joue le rôle de gros décimateur avec la seule obligation de ne reverser qu'une « *portion congrue* » [33] à son recteur. Mais les autorités ecclésiastiques de Tours jugent que, « *pour faire la paix* » (in pace dimittet), l'évêque doit céder l'entièreté de la dîme au desservant de l'église d'Ergué, « *comme elle était due légitimement* » (si constiterit legitime eam).

L'orthographe pour Ergué est bien « *Erge* » (sans accent et sans "u") et désigne la grande paroisse d'Ergué, regroupant Ergué-Armel et Ergué-Gabéric, avant le démembrement en deux entités entre 1170 et l'année 1244 quand apparaît le nom « *Erge-Arthmael* », alors que la forme « *Ergue Gaboric* » n'est utilisée qu'en 1325.

Le village d'Ergue-Gaboric

L'acte en latin daté du 9 novembre 1325, inscrit dans le cartulaire de Quimper, constitue la première mention connue du nom de la paroisse d'Ergué-Gabéric.

L'objet du document est un obit [34] qui atteste le revenu d'une vente organisée pour célébrer l'anniversaire du décès de maitre

Cartulaire n°31 numérisé sur Gallica

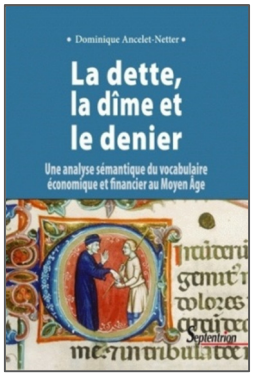

[31] Dîme, dixme, s.f. : impôt sur les récoltes, de fraction variable, parfois le dixième, devant revenir au Clergé, prélevé pour l'entretien des prêtres et des bâtiments et les œuvres d'assistance. Son taux, théoriquement d'1/10ème, est généralement inférieur ; il est fréquemment proche d'1/30ème dans notre région (source : glossaire des cahiers de doléances AD29), ou d'1/15ème ("à la quinzième gerbe") lorsque le prélèvement est du aux Régaires de Quimper. La dîme ne doit pas être confondue avec le Dixième et les Décimes.

[32] Prône, s.m. : lecture faite par le prêtre, en chaire, après l'évangile, à la grand-messe. Le prône comporte des prières en latin et en français à l'intention des vivants, à commencer par le Roi, et des défunts ; parfois, mais pas toujours, une homélie commentant les lectures du jour ; et enfin une série d'annonces concernant les fêtes et les jeûnes à venir, les bancs de mariage, les monitoires de justice, les ordres adressés par le Roi, etc. On comprend ainsi que ce prône peut être fort long, mais il est essentiel pour la cohésion de la communauté paroissiale et pour la communication du haut en bas dans le royaume. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

[33] Portion congrue, g.n.f. : partie des bénéfices revenant à un tiers. Dans de nombreux cas, les grosses dîmes sont perçues par l'évêque, le chapitre, des abbés et monastères et autres bénéficiers, qui sont appelés « curés primitifs » ou gros décimateurs. Ces derniers doivent entretenir le desservant de la paroisse de la paroisse en lui versant une somme fixe, la portion congrue. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

[34] Obit, s.m. : messe célébrée par fondation pour un défunt à la date anniversaire de son décès. Honoraires versés aux prêtres pour la célébration d'un service funèbre. Chapelle fondée pour la célébration perpétuelle d'une messe anniversaire.

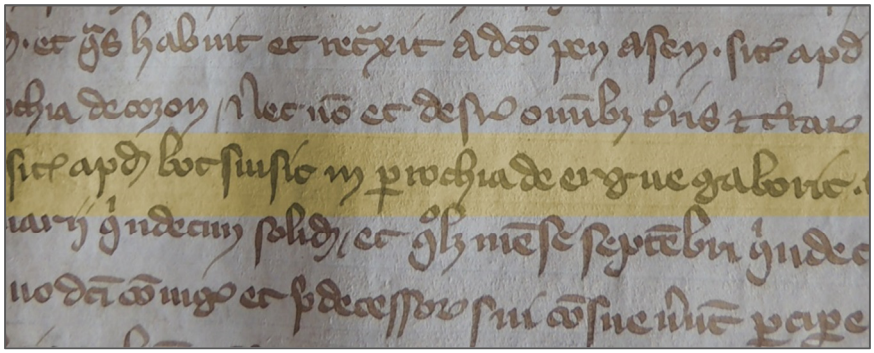

Yves, trésorier du chapitre de Cornouaille : « *Vendicio census pro anniversario magistri Yvonis thesauraii Corisopitensis* ».

Le chanoine Paul Peyron en 1901-1909 a effectué une transcription de l'acte, numéroté 202 dans son étude, sur la base du cartulaire n° 51.

La datation est précise, à savoir deux jours avant la Saint-Martin de l'année 1325 : « *die sabbati ante festum beati Martini hyemalis anno Domini Mo CCCo vicesimo quinto* »

L'acte est signé d'Alain de Coatbilli : « *Alanus de Quoetbili, cognosco* » qui est vraisemblablement le clerc authentifiant l'acte (cognosco = "connais ou instruis le procès").

La transcription latine du passage relevant de la paroisse d'Ergué est la suivante : « *sitis apud Botsinsic in parrochia de Ergué-Gaboric* » (à proximité de Botsinsic en la paroisse d'Ergué-Gabéric). L'orthographe désignant Ergué est bien ici « *Ergue Gaboric* » (sans aucun accent).

Bien que Paul Peyron lise « *Botsinsic* », on peut aussi transcrire en « *Botsuisic* » car la place du « *i* » n'est pas bien marquée dans la graphie d'origine.

Le texte qui précède, « *necnon et desuper omnibus terris Kadoredi de Crenou quondam* » (ainsi que toute les terres dites anciennement Kadored du Crenou), pourrait s'y rapporter, mais nous ignorons l'origine de ces terres qui auraient rapporté un revenu de 30 « *solidos* » [35] ou sous [36], pour un total de 25 livres en monnaie courante.

En fait le village aujourd'hui disparu de « *Botsinsic* » / « *Botsuisic* », ou Botzeusic au 17e siècle, était au centre d'une trêve [37] qui comprenait neuf villages dans la partie sud-ouest de la paroisse d'Ergué-Gabéric.

Il y avait aussi une chapelle entre les villages de la Salle-Verte et du Méleneg. Un ruisseau affluent du Jet qui prenait sa source près de cette chapelle s'appelle « *Dour Devot* » (eau bénite). Il n'y a plus aucune trace de ce village dans la toponymie actuelle d'Ergué-Gabéric et pourtant il est pourtant cité dans le plus vieux document citant Ergué-Gabéric.

---

[35] Solidos, s.m.pl. : à l'origine, le solidus, au pluriel solidi, est le nom donné à la monnaie romaine d'or au début du IVe siècle. Dans les actes écrits en latin du 12-13e siècle, le terme Solidos désigne généralement un sou, à savoir 12 deniers.

[36] Sol, s.m. : pièce de monnaie correspondant à cette unité monétaire, à l'origine d'or puis d'argent, enfin de métal, et valant en France un vingtième de l'ancienne livre, soit douze deniers. Source : Trésor Langue Française.

[37] Trêve, s.f. : du breton *Trev* résultant d'un emprunt par le vieux breton *Treb* "lieu habité et cultivé" au latin *Tribus* "tribu". Ce terme va prendre au 11e siècle le sens de "quartier, circonscription". L'acception de "trêve, "église succursale" est plus récente. Source : Albert Deshayes, dict. des noms de lieux bretons.

Plan des commerces du bourg dans les années 1940

Stalioù ar vorc'h

Avant la guerre de 1939-45 les commerces, bien plus nombreux que de nos jours, étaient des lieux incontournables du bourg d'Ergué-Gabéric.

Leur description et localisation sur plan ont été préparées par Jean Le Reste, ancien maire et gabéricois de naissance, ce avec l'assistance de Gaëlle Martin, employée communale chargée du patrimoine. Grand merci à eux deux !

Toutes autres photos ou infos sur cette période seront bien sûr les bienvenues.

Photographie avant et après

Ci-contre cette ancienne photo [38] d'une rue du bourg avant-guerre, et plus bas la photo Google d'aujourd'hui au même endroit : autrefois il y avait bien plusieurs commerces dans cette rue de Kerdévot, tout d'abord la boulangerie Balès qui faisait également café et épicerie et un peu plus loin la mercerie et les bonbons de Marie Keraval [39].

Quatorze commerces, incluant les cafés, tabacs, épiceries, tissus, quincaillerie, boulangerie,

SEPTEMBRE 2017

Article « Localisation et présentation des 14 commerces du bourg dans les années 1940 »

Espace « Gazettes »

Billet du 23.09.2017

[38] Photographie de la pose des pavés de la rue de Kerdévot publiée dans le magazine n° 59 « *Ergué Com* » de mars 2016.

[39] À la porte du magasin de Marie Keraval il y a toujours eu cette belle croix, toujours là, dite Kroas Ver, ce qui fait qu'on l'appelait Ti-ar-Groas-Ver. Cette petite croix fruste du Haut-Moyen-Age (500-1000) est pour ses habitants une protection divine contre les revenants. De par sa position près de la porte d'entrée, elle interdit l'accès à tout trépassé qui voudrait troubler la quiétude des vivants. C'est au début du 20e siècle que l'institutrice, croyant bien faire, déplaça la croix qui gênait peut-être la circulation, et la mit près du puits en pierre qui se trouve côté pignon. Mais il fallut replacée très vite la croix à sa position initiale, car la maison était envahie par les forces du mal, et ses habitants ne pouvaient plus fermer l'œil de la nuit.

Kroas-Ver, petite croix fruste du Haut-Moyen-Age (500-1000).

boucheries, sabotier et salles de danse, ont été identifiés comme ouverts en ces années 1940, à savoir dans l'ordre du plan ci-dessous les familles commerçantes Thomas, Bihannic, Poupon, Lennon, Le Dé, Heydon, Balès, Rospape, Troalen, Henry, Keraval et Bernard.

Plan commercial du bourg

1. Chez Thomas – épicerie, noces, atelier de menuiserie, vente de vélos.

2. Chez Bihannic – boulangerie, café, cabine téléphonique.

Plan des commerces du bourg d'avant-guerre

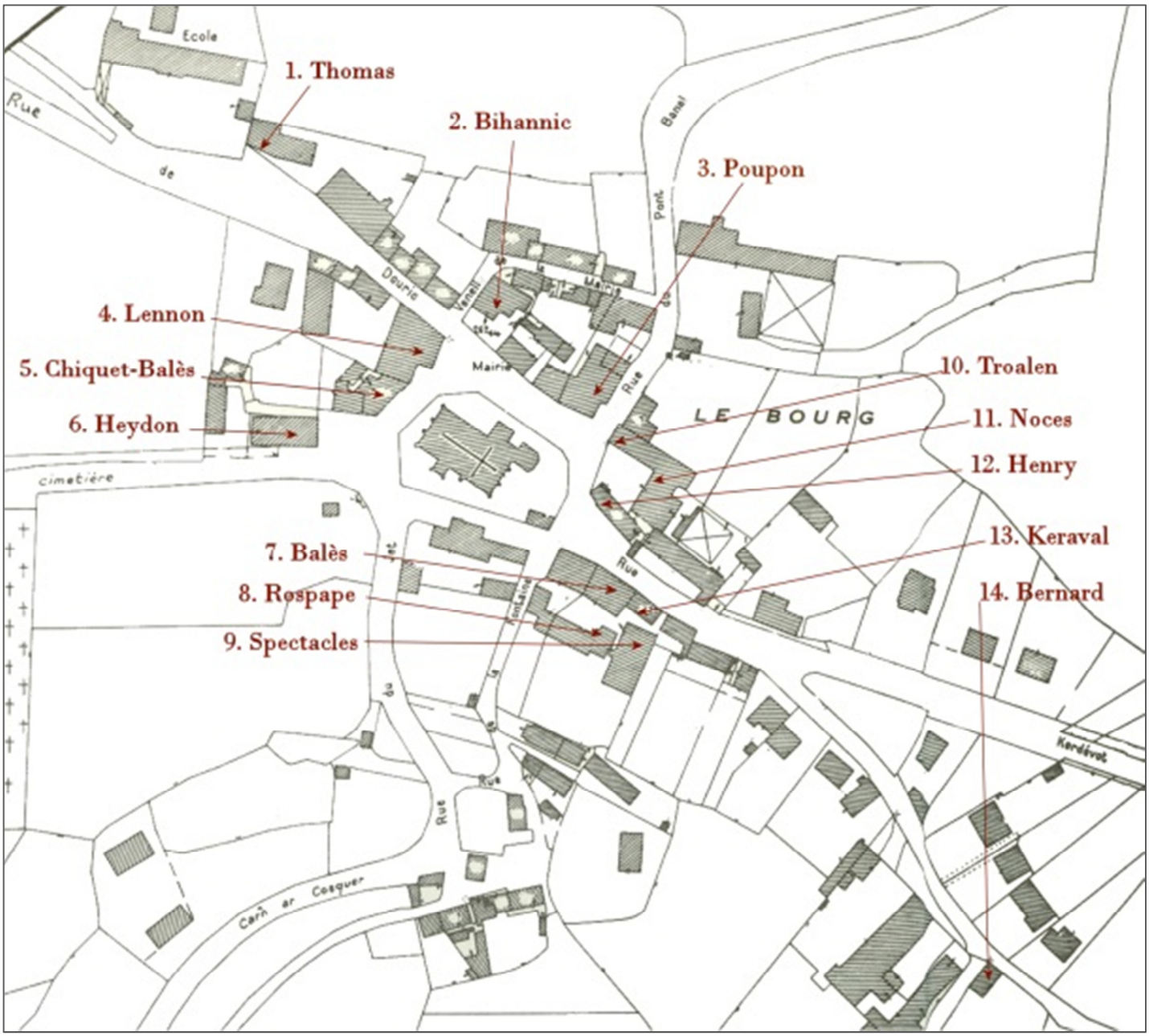

3. Chez René Poupon – quincaillerie, plomberie, électricité, tout le nécessaire pour la maison ou la ferme, bar et café.

4. Café de la mairie – tenu par François Lennon – meilleur muscadet du coin. Presse : la Dépêche et l'Ouest-Eclair – épicerie tenue par sa femme – repas de noces à l'arrière, accès par une cour intérieure.

5. Hervé Balès, taxi, et Catherine Le Dé – épicerie, bonbons, tissus. La grand-mère de Catherine Le Dé, madame Chiquet, vivait avec le couple et aidait Catherine Le Dé dans son commerce.

6. Chez Corentin Heydon – bistrot, chaussures, sabots, socques, cirage, clous, semelles de caoutchouc, lacets.

7. Boulangerie de Jean Balès – épicerie, café. Le fournil est à l'arrière. Reprise de la boulangerie par les Nédélec après-guerre, avec également la boucherie suite au rachat à Charles Bizien.

8. Local utilisé par le boucher Pierre Rospape de Lestonan, à l'arrière de la boulangerie Balès, près du fournil et de la salle de danse.

9. Salle de danse et de noces à l'arrière de la boulangerie – représentations de théâtre, JAC notamment, projection de films.

10. Chez Troalen, Alain – bureau de tabac, timbres postaux et fiscaux, café.

11. Salle de noces au bout de chez Troalen.

12. Dans la cour du bureau de tabac, remise utilisée par le boucher Michel Henry de Lestonan qui venait une à deux fois par semaine.

Le café-quincaillerie de René Poupon

13. Chez Marie Keraval – mercerie, bonbons. Avant la mercerie de Mme Le Berre, née Marie Keraval, le commerce était détenu par Mme Le Corre. Auparavant il avait abrité un cordonnier, un bijoutier, et fut aussi la demeure de l'institutrice de l'école maternelle située de l'autre côté de la rue.

14. Sabotier Yves Bernard, un petit peu éloigné du centre névralgique du bourg.

La salle de spectacles derrière la boulangerie (en 2011)

SEPTEMBRE 2017

Article « Annaloù 2018 - Annales du GrandTerrier n° 1 »

Espace « Annales »

Billet du 02.09.2017

La maquette des Annales du Grand-Terrier 2018

Annaloù an Erge-Vras

« Il y avait d'ailleurs à côté des annales, documents écrits et authentiques, une tradition orale qui se perpétuait parmi le peuple d'une cité, non pas tradition vague et indifférente ... », Fustel de Coulanges, "La Cité antique", Librairie de Louis Hachette et Cie, 1864, page 218.

Les futures annales qui seront diffusées en début d'année à partir de 2018 en complément des billets hebdos et des chroniques trimestrielles Kannadig.

C'est un vrai projet éditorial en cours de gestation dont vous pouvez suivre le numéro 1 sur le site GrandTerrier tout au long du prochain trimestre.

Annaloù an Erge-Vras

Lorsque l'idée de marquer les 10 ans du site GrandTerrier a germé, on a tout de suite pensé à éditer un almanach, avec comme support le calendrier des saints celtiques et bretons qu'on avait concocté en 2008. Mais, après discussions, d'aucuns nous ont dit que c'était légèrement vieille France et qu'il y avait mieux à faire que de renouveler l'échec de l'« *Almanak Breizh Izel* » de Luzel et Gaidoz en 1872.

On a creusé les contours du projet : publication renouvelée annuellement, tirage professionnel de 100-200 pages grand format, monographie d'histoire et mémoire de la commune et de ses villages, mélanges universitaires ou miscellanées [40] à l'instar du "*Fureteur breton*" de Maurice Le Dault ..., et on a abouti à ce concept d'annales.

Pourquoi des annales ? Parce que, tout d'abord, Grégoire de Rostrenen avait ainsi défini le mot breton « Annaloù » : « *an histor hervez ar reiz eus ar bloazyou* » (histoire de ce qui s'est passé chaque année). Le Littré donne aussi cette courte définition : « *Dans le style élevé, histoire* ». Le dictionnaire TLFi est plus prosaïque sur la notion de publication : « *Périodique à caractère scientifique publié dès le 19e siècle à partir des recueils d'observation annuels* ».

Le plan retenu pour les annales suit un découpage chronologique des grandes époques qui ont marqué l'histoire de notre commune :

- Les périodes **Antiques**, des temps préhistoriques jusqu'à l'occupation romaine - Faille sud-armoricaine, allées couvertes, villages de chasseurs cueilleurs, voie romaine.

- Les saisons **Médiévales**, les années où les rares sources documentaires créent des légendes – Moine voyageur, trésor des chartes, fondations, ordres de chevalerie et noblesses

---

[40] Miscellanées, s.f.pl. : genre littéraire composé de textes divers, « mélangés » avec une unité plus ou moins manifeste. C'est une technique de fragments, une sorte de mosaïque littéraire (Wikipedia).

- L'époque **Renaissance**, le temps des 16 et 17e siècles quand les nobles faisaient la loi – Domaines congéables, tenues nobles, chapelles gothiques, écrivain sous Louis XIII

- Le siècle des **Lumières**, le 18e siècle qui marque la fin de l'Ancien Régime - Château rénové, cahiers de doléances, chouans et billig rouge, émigration et biens nationaux, dictionnaire latino-celtique.

- Les années **Rurales**, le monde essentiellement rural au 19e siècle - Domaine de la Légion, cadastre Napoléon, déplacement du bourg, papeterie d'Odet, procès des sorciers, un paysan bas-breton écorché.

- Les transformations **Sociales**, conflits et émergence d'une ville au 20e siècle - Poussée républicaine, séparation des églises, guerres 14 et 39, urbanisation, recul du breton, crises économiques.

Pour préparer les annales, il a été décidé de mettre en ligne les versions préparatoires, et même d'organiser une discussion sur le choix des sujets retenus, à raison de 2 ou 3 par période. Chaque article de 3 ou 4 pages au format A4 est sensé représenter un sujet sur lequel on a assez d'éléments pour qu'il soit représentatif de sa période et qu'il puisse constituer un chapitre d'une monographie historique communale digne de ce nom.

Au-delà de ces articles institutionnels, les annales pourront inclure des articles signés d'auteurs et des tribunes où tout le monde pourra exprimer une opinion ou un témoignage. Le graphisme et les illustrations qui formeront aussi le ciment de la brochure est également à l'étude et en discussion.

Votez pour les articles 2018

Le choix des articles pour le numéro de 2018 n'est pas encore arrêté, et il faudra en retenir seulement deux ou trois par grande période. Les articles non retenus seront vraisemblablement publiés l'année prochaine ou suivante. Vous pouvez consulter sur le site la première liste sur laquelle vous avez votre mot à dire pour finaliser la sélection 2018.

Prenons un exemple de choix d'article sur les années dites rurales du 19e siècle. Les cinq articles candidats sont pour l'instant « *Le développement à Odet d'une fabrique et collectivité papetières par des journaliers agricoles* », « *La confiscation de biens nationaux pour la constitution du domaine de la Légion d'Honneur* », « *Les procès d'Yves Pennec, sorcier voleur, et de Pierre Nédélec, guérisseur de la rage* », « *Les plans et matrices du cadastre Napoléon et la disparition des communs de village* », … Lesquels ont votre préférence ?

Au-delà de ces articles institutionnels, les annales pourront inclure des articles signés d'auteurs et des tribunes où tout le monde pourra exprimer une opinion ou un témoignage. Le graphisme et les illustrations qui formeront aussi le ciment de la brochure est également à l'étude et en discussion. Le compte à rebours est démarré, il ne nous reste plus que quatre mois pour éditer les annales de janvier 2018.

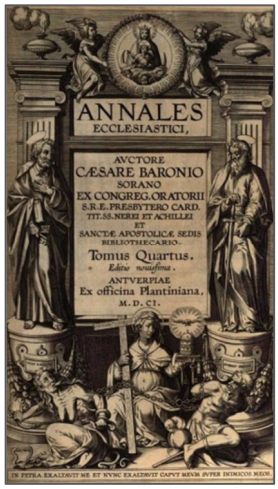

Niver N° 1
ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution,
GrandTerrier 29500 Ergué-Gabéric

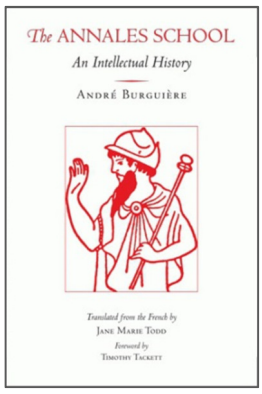

Les Annales du GrandTerrier

Annaloù an Erge-Vras, « an histor hervez ar reiz eus ar bloazyou »

Edition franco-bretonne 2018

Histoire, patrimoine et mémoire d'un terroir pour les générations futures.

Bourg et villages au fil du temps Antique (préhistoire à gallo-romains), Médiéval (500-1500), Renaissance (16e et 17e siècles), Lumières (18e), Rural (19e) et Social (20e siècle).

Almanach, frises historiques et états des recherches en cours.

Niver, N° 1

ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution, GrandTerrier
29500 Ergué-Gabéric

La maquette ci-dessus est appelée à amélioration et relooking par la belle équipe In-Design de Grenoble qui s'est gentiment proposée de participer activement à la publication,